

**FORMATION DE CADRES**  
**Partage ta passion !**  
Deviens moniteur sportif !

CG Train

**Adeps**  
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

# CAHIER DES CHARGES

## de la Fédération Wallonie-Bruxelles

### Formation des cadres sportifs

**DISCIPLINE :**  
Cours Généraux

**NIVEAU :**  
Moniteur Sportif Entraîneur

VERSION DU 07/05/2024  
Édition 2024-2025

# TABLE DES MATIÈRES

<b>0. INTRODUCTION DU CAHIER DES CHARGES / RÉFÉRENTIEL DE FORMATION.....</b>	<b>6</b>
<b>1. Données administratives .....</b>	<b>8</b>
1.1 Informations concernant l'AG Sport (ADEPS).....	8
1.2 Introduction générale de la formation .....	8
1.3 Homologation et certification .....	9
1.4 Parcours / dispositif de formation à partir de septembre 2022 .....	9
<b>2. REFERENTIEL « FONCTION ET COMPETENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCEES ET COMPETENCES REQUISES .....</b>	<b>12</b>
<b>2.1 Moniteur Sportif Entraîneur (compétences générales).....</b>	<b>13</b>
2.1.1 Prérequis du Moniteur Sportif Entraîneur .....	13
2.1.2 Profil de fonction du Moniteur Sportif Entraîneur .....	13
2.1.3 Public cible du Moniteur Sportif Entraîneur .....	13
2.1.4 Cadre d'intervention du Moniteur Sportif Entraîneur .....	13
2.1.5 Cadre d'autonomie et de responsabilité du Moniteur Sportif Entraîneur.....	13
<b>3. DESCRIPTION DES MODALITES PREALABLES A L'ORGANISATION DE LA FORMATION (MS Train.).....</b>	<b>14</b>
3.1 Schéma de base d'organisation de la formation générale « Moniteur Sportif Entraîneur » ..	14
3.2 Ouverture / fermeture / annulation / organisation d'une édition de formation et d'évaluation via une LMS.....	14
3.3 Informations diverses.....	15
3.4 Durée théorique de la formation Moniteur Sportif Entraîneur .....	16
3.5 Documents administratifs à fournir par le candidat .....	16
3.6 Communication des données personnelles .....	17
3.7 Modalités d'inscription (préalable et définitive).....	18
3.8 Modalités de paiement en ligne.....	18
3.9 Droit de rétractation – effets de la rétractation.....	19
3.10 Modalités particulières comme : langue, handicaps divers, photos, documents, manque à l'éthique, etc.....	20
<b>4. REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPECIFIQUES.....</b>	<b>22</b>
<b>4.0 Ingénierie des compétences et ingénierie de formation.....</b>	<b>22</b>
4.0.1 Définition de base des notions de savoirs / connaissances, savoir-faire, savoir-être et de compétences	22
4.0.2 Taxonomie.....	26
4.0.3 Modalités d'enseignement .....	28
4.0.4 Charge théorique de travail et activités d'apprentissage .....	29
4.0.5 Evaluation.....	29
4.0.6 Synoptique .....	31

4.0.7	Résultats d'Acquis d'Apprentissage « macros » répondant au profil de fonction .....	33
4.0.8	Parcours de formation .....	34
<b>4.1</b>	<b>Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif .....</b>	<b>37</b>
<b>4.2</b>	<b>Thématique 2 : Didactique et méthodologie.....</b>	<b>42</b>
<b>4.3</b>	<b>Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance.....</b>	<b>53</b>
<b>4.4</b>	<b>Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs.....</b>	<b>66</b>
<b>4.5</b>	<b>Thématique 5 : Ethique et déontologie .....</b>	<b>71</b>
<b>4.6</b>	<b>Volumes horaires et modules de formation : Moniteur Sportif Entraîneur .....</b>	<b>71</b>
<b>4.7</b>	<b>Qualifications et/ou expérience utile exigée des intervenants (chargés de cours).....</b>	<b>71</b>
<b>5</b>	<b>REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES .....</b>	<b>73</b>
<b>6</b>	<b>REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION .....</b>	<b>74</b>
<b>6.1</b>	<b>Principe général des évaluations certificatives .....</b>	<b>74</b>
<b>6.2</b>	<b>Délai d'organisation des évaluations certificatives .....</b>	<b>74</b>
<b>6.3</b>	<b>Objectif des évaluations .....</b>	<b>75</b>
<b>6.4</b>	<b>Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect .....</b>	<b>75</b>
6.4.1	Les critères d'accès aux évaluations sont : .....	75
6.4.2	Présence au cours .....	76
<b>6.5</b>	<b>Conséquences d'une non-présence à un ou des modules obligatoires.....</b>	<b>76</b>
<b>6.6</b>	<b>Réussite obligatoire de tous les modules évalués en présentiel .....</b>	<b>77</b>
<b>6.7</b>	<b>Règle particulière en 2<sup>ème</sup> session.....</b>	<b>77</b>
<b>6.8</b>	<b>Publicité des accès aux évaluations.....</b>	<b>77</b>
<b>6.9</b>	<b>Publicité des modalités lors d'absences/abandon aux évaluations.....</b>	<b>78</b>
<b>6.10</b>	<b>Contenus et exigences des évaluations .....</b>	<b>79</b>
<b>6.11</b>	<b>Forme, type et durée des évaluations des connaissances.....</b>	<b>79</b>
<b>6.12</b>	<b>Règlementation des évaluations .....</b>	<b>79</b>
<b>6.13</b>	<b>Validité des évaluations.....</b>	<b>80</b>
<b>6.14</b>	<b>Nombre de sessions d'évaluation .....</b>	<b>80</b>
<b>6.15</b>	<b>Constitution du jury d'évaluation.....</b>	<b>81</b>
<b>6.16</b>	<b>Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès-Verbal).....</b>	<b>81</b>
<b>6.17</b>	<b>Motivation du résultat en délibération .....</b>	<b>81</b>
<b>6.18</b>	<b>Procédure de communication des résultats aux candidats.....</b>	<b>83</b>
<b>6.19</b>	<b>Recours et procédures.....</b>	<b>84</b>
<b>7.</b>	<b>CONDITIONS DE DISPENSES ET D'EQUIVALENCES DE DIPLÔMES (Belgique ou étranger) ...</b>	<b>85</b>
<b>7.1</b>	<b>Dossier administratif à construire .....</b>	<b>85</b>
<b>7.2</b>	<b>Valorisation des Acquis de Formation (VAF) .....</b>	<b>86</b>
7.2.1	Base / recevabilité de la demande de VAF .....	86
7.2.2	Éléments à présenter pour une VAF .....	86
<b>7.3</b>	<b>Frais de procédure pour VAF.....</b>	<b>87</b>

<b>7.4</b>	<b>Procédures administratives (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)</b> .....	<b>88</b>
7.4.1	Où envoyer le dossier VAF ?.....	88
7.4.2	Comment envoyer le dossier VAF ? .....	88
7.4.3	Quand solliciter un dossier VAF ?.....	88
<b>7.5</b>	<b>Analyse concernant la demande de VAF</b> .....	<b>89</b>
<b>7.6</b>	<b>Décisions concernant la demande de VAF</b> .....	<b>89</b>
<b>7.7</b>	<b>Situations particulières concernant des dispenses octroyées.</b> .....	<b>90</b>
<b>8.</b>	<b>REFERENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES REGLES DE DELIVRANCE ET D’HOMOLOGATION DES ATTESTATIONS DE REUSSITE</b> .....	<b>92</b>

## AVERTISSEMENTS IMPORTANTS AUX LECTEURS ET CANDIDATS

Dans le présent référentiel, le masculin a été employé à titre épique.

*La formation générale (cours généraux) constitue la première phase de la formation. Elle a été conçue (et est régulièrement mise à jour) par un groupe élargi d'acteurs du monde du Sport (des experts scientifiques communément nommés « sports scientists »<sup>1</sup>, des experts médicaux et paramédicaux spécialistes des matières sportives, des cadres sportifs de tous niveaux et de multiples disciplines, des experts dans divers domaines législatifs régissant le Sport, etc.).*

*Au vu de l'évolution des conditions sanitaires et des perspectives conjoncturelles, l'AG Sport a envisagé de développer une nouvelle stratégie de formation et de certification des connaissances à acquérir au terme d'un parcours de formation des cours généraux.*

*A partir de septembre 2022, un nouveau dispositif de formation et d'évaluation est mis en place via une plateforme LMS<sup>2</sup> (Learning Management System - « formation en ligne »).*

*L'objectif général des cours généraux, dispensés à distance sur une plateforme LMS, est de doter le futur cadre sportif de connaissances et de savoirs théoriques (déclaratifs et procéduraux) qui constituent la base du développement des compétences de tout moniteur sportif.*

*Cette nouvelle stratégie de type « digital learning à distance », permet plus de flexibilité, plus d'individualisation, etc.*

*Elles répondront aussi à de nombreuses autres attentes tant des candidats que des opérateurs de formations spécifiques même, si comme tout changement, ce type de dispositif devra relever d'autres défis que ceux auxquels était confronté le dispositif actuel !*

---

<sup>1</sup> Notamment les responsables académiques et le personnel scientifique du Centre d'Aide à la Performance Sportive (CAPS), consortium interuniversitaire francophone. (Plus d'infos sur le Décret organisant la reconnaissance et le subventionnement d'une association inter universitaire d'aide à la performance sportive, [https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/40314\\_000.pdf](https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/40314_000.pdf), page web visitée le 08/09/2020)

<sup>2</sup> LMS = Learning Management System. est la plateforme de Formation Opérée A Distance (FOAD) utilisée.

## 0. INTRODUCTION DU CAHIER DES CHARGES / RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

Le cahier des charges / référentiel de formation constitue la référence légale (voir ci-dessous points de référence décrets) dans laquelle chaque opérateur de formation et chaque candidat trouvera toutes les informations concernant le dispositif de formation pour devenir cadre sportif certifié par l'Administration Générale du Sport. Y figurent entre autres les droits et devoirs des candidats, de l'AGS ainsi que des opérateurs de formations, mais aussi les relations entre les parties prenantes de l'ensemble du dispositif. Plus spécifiquement pour le candidat, les informations sur les moyens d'inscription et de communication avec tout opérateur reconnu comme « délégataire de la formation » seront explicitées.

Le cahier des charges constitue donc la référence légale à laquelle chaque opérateur de formation (« *fédération ou institution délégataire pour l'organisation des formations de cadres ainsi que des formations reconnues* ») doit se conformer en matière de formations de cadres.

Les points de référence décrets sont évoqués dans le décret du 03/05/19 (articles 38 et 39) :

« Art. 38 :

§ 1. Le Gouvernement délivre des brevets dans le domaine de l'encadrement, à vocation pédagogique, sécuritaire ou managériale.

§ 2. La formation des cadres sportifs à vocation pédagogique, comprend une formation spécifique à chaque discipline sportive ou groupe de disciplines sportives similaires, précédée, suivant son niveau, par une formation générale, organisée par le Gouvernement, selon les modalités qu'il détermine.

§ 4. Le Gouvernement organise les formations générales. Il en fixe :

- 1° les données administratives de l'opérateur ;
- 2° la description des fonctions et les compétences requises ;
- 3° la description des modalités préalables à l'organisation de la formation ;
- 4° la description des programmes et contenus de formation ;
- 5° la description des programmes et contenus des stages ;
- 6° la description des modalités d'évaluation ;
- 7° les conditions de dispenses et d'équivalences de diplômes ;
- 8° la description des règles de délivrance des attestations de réussite.

§ 5. Afin de pouvoir constituer les contenus de formation, chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle notamment de diverses thématiques :

- 1° cadre institutionnel et législatif ;
- 2° didactique et méthodologie ;
- 3° facteurs déterminants de l'activité et de la performance ;
- 4° aspects sécuritaires et préventifs ;
- 5° éthique et déontologie ;
- 6° management.

« Art. 39 § 1. le gouvernement désigne les organisations telles que définies à l'article 38, § 6., habilitées à organiser les formations à vocation pédagogique qui leur sont spécifiques. Après consultation de la fédération sportive désignée, il fixe pour chaque type et chaque niveau de formation un référentiel de formation portant sur :

- 1° *Les données administratives de l'opérateur délégataire ;*
- 2° *La description des fonctions et les compétences requises ;*
- 3° *La description des modalités préalables à l'organisation de la formation ;*
- 4° *La description des programmes et contenus de formation ;*
- 5° *La description des programmes et contenus des stages ;*
- 6° *La description des modalités d'évaluation ;*
- 7° *Les conditions de dispenses de diplômes ;*
- 8° *La description des règles de délivrance et de certification des brevets. »*

Chaque opérateur de formation délégataire reconnu est invité à :

1. se référer adéquatement au référentiel de formation ;
2. indiquer comment il va répondre aux orientations pédagogiques imposées ;
3. développer l'application des diverses procédures explicitées.

In fine, ce cahier des charges / référentiel de formation permet à l'Administration Générale du Sport de veiller à la qualité méthodologique et organisationnelle des formations qu'elle reconnaît et certifie.

Dans ce référentiel, sont notamment utilisés à titre épiciène les termes : candidat, moniteur sportif, cadre sportif, chargé de cours, etc.

# 1. Données administratives

Ce chapitre répond à l'Art. 38. § 4. du décret du 03 mai 2019, au point 1 (*Les données administratives de l'opérateur délégataire*).

## 1.1 Informations concernant l'AG Sport (ADEPS)

Fédération Wallonie Bruxelles  
Administration Générale du Sport  
Direction : Vie Fédérale  
Service : Formation de Cadres Sportifs  
Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles  
Tél. : 02/413.20.76 – GSM : 0479/65.37.26  
Personne de contact : Monsieur Valéry GERARD  
Du lundi au vendredi de 09h00 à 11h45 et de 13h45 à 16h00  
E-mail : [adeps.coursgeneraux@cfwb.be](mailto:adeps.coursgeneraux@cfwb.be)

## 1.2 Introduction générale de la formation

Aujourd'hui, de nombreuses fédérations sportives imposent un brevet ADEPS pour l'encadrement de leurs clubs tout comme les centres ADEPS pour l'animation de leurs stages sportifs.

Des brevets dûment homologués et reconnus à travers tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La première étape consiste à s'inscrire aux cours généraux organisés par l'ADEPS et destinés à prodiguer et valider les connaissances et savoirs théoriques, socle du développement des compétences de tout moniteur sportif.

***La réussite aux examens portant sur les cours généraux est un préalable (prérequis) à toute formation spécifique à vocation pédagogique organisée par les fédérations sportives ou par tout autre opérateur de formation reconnu par l'ADEPS.***

**Pour les cours généraux, le principe de consécuitivité est d'application.** Ce qui signifie que pour avoir accès aux cours généraux du niveau Moniteur Sportif Entraîneur, le candidat doit faire la preuve de sa réussite ou de sa validation des cours généraux du niveau Moniteur Sportif Initiateur et Moniteur Sportif Educateur.

La réussite aux examens portant sur les cours généraux est un préalable à toute formation spécifique organisée par les fédérations sportives ou par tout autre opérateur de formation reconnu par l'ADEPS.

Des dispenses partielles ou totales des cours généraux sont possibles pour certaines catégories de candidats et de diplômés. (Voir section 7 – VAF)

La seconde étape consiste à s'inscrire aux cours spécifiques directement auprès d'une fédération sportive ou d'un opérateur de formation reconnu par l'AG Sport.



## 1.3 Homologation et certification

Les brevets de *Moniteur Sportif Entraîneur*, sont homologués / certifiés et donc reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La réussite des cours généraux (ou leur validation par voie de valorisation d'acquis de formation par d'autres filières – voir section 7) correspond à la validation de la première partie du cursus de formation en vue de l'obtention d'un brevet. A la réussite des cours généraux, le candidat obtient une attestation (bulletin personnalisé), donnant accès à la seconde partie de la formation (les cours spécifiques).

A l'issue de la réussite complète, ou d'une équivalence / d'une validation (VAF) des cours généraux du niveau de qualification «Moniteur Sportif Entraîneur», l'AG Sport délivre une attestation de réussite.

La réussite des cours généraux n'équivaut donc pas à une homologation de brevet !

La réussite des cours spécifiques correspond à la validation de la seconde partie du cursus de formation en vue de l'obtention du brevet.

Enfin, un module pratique complémentaire au CG336 (*Optimisation des facteurs «psychologiques»*) a été mis en place. Ce module peut être suivi à tout moment du parcours de formation spécifique et constitue également un prérequis à la certification / à l'homologation de tout brevet Moniteur Sportif Entraîneur par l'Administration Générale du Sport (brevet à vocation pédagogique).

***En résumé, un parcours de formation sera homologué / certifié par l'Administration Générale du Sport par la délivrance d'un brevet après la validation de 4 phases :***

- 1. Les cours généraux (prérequis aux cours spécifiques) ;***
- 2. Les cours spécifiques ;***
- 3. Le module « Optimisation des facteurs psychologiques de l'activité et de la performance sportive », prolongement du module théorique par des exercices pratiques.***

## 1.4 Parcours / dispositif de formation à partir de septembre 2022

La validation du parcours de formation générale proposé en blended learning (parcours hybride, alternant présentiel obligatoire et distanciel) est un prérequis pour l'accession aux cours spécifiques organisés par les fédérations sportives ou tout autre opérateur de formation reconnu et désigné par l'Arrêté Ministériel.

***La validation du parcours de formation générale est donc un prérequis obligatoire à toute formation spécifique.***

Les animations des cours généraux ET les évaluations des connaissances s'opérationnaliseront dès la parution de ce présent référentiel de formation, entre autre, via le développement d'une plateforme de type LMS (Learning Management System).

Au niveau Entraîneur, le déroulement de la formation est dit « hybridé ». Certains modules ont lieu de manière synchrone (en groupe et principalement en présentiel) et d'autres en asynchrone (individuellement via ladite plateforme). La formation est organisée en 4 parcours, dans chacun d'entre eux, les modules ou partie de module, s'enchaînent. L'ordre dans lequel réaliser ces parcours est prédéfini, avec une alternance entre des modules en groupe, en présentiel ou à distance à des dates fixées ; et les modules à réaliser sur la plateforme pour une échéance précisée. Enfin, une évaluation finale organisée en présentiel certifie les acquis et ponctue le parcours.

- *Parcours 1 (dans l'ordre) :*
  - ✓ *CG300 (P1)\_Accompagnement au développement des compétences d'entraîneur*  
**Présence obligatoire à ce module.**
  - ✓ *CG325 (P1)\_Concevoir, planifier et réguler l'entraînement à court, moyen et long terme*  
**Présence obligatoire à ce module.**
  
- *Parcours 2 (dans l'ordre) :*
  - ✓ *CG331\_Optimisation des facteurs métaboliques de l'activité et de la performance sportive*
  - ✓ *CG332\_Optimisation des facteurs nutritionnels de l'activité et de la performance sportive*
  - ✓ *CG333\_Optimisation des facteurs biomécaniques de l'activité et de la performance sportive*
  - ✓ *CG334\_Optimisation des facteurs neuromusculaires de l'activité et de la performance sportive*
  - ✓ *CG335\_Optimisation de la « souplesse » en vue de la performance sportive*
  - ✓ *CG336\_Optimisation des facteurs psychologiques de l'activité et de la performance sportive*
  - ✓ *CG325 (P2)\_Concevoir, planifier et réguler l'entraînement à court, moyen et long terme*  
**Présence obligatoire à ce module.**
  - ✓ *CG325 (P3)\_Concevoir, planifier et réguler l'entraînement à court, moyen et long terme*  
**Présence obligatoire à ce module.**
  
- *Parcours 3 (dans l'ordre) :*
  - ✓ *CG311\_Cadre institutionnel du sport européen et du sport mondial*
  - ✓ *CG324\_L'accompagnement de l'athlète tout au long de sa vie*
  - ✓ *CG322\_Les nouvelles technologies au service de l'entraînement*
  - ✓ *CG323\_Didactique des méthodes d'entraînement*
  - ✓ *CG321 (P1)\_Leadership situationnel efficace*
  - ✓ *CG325 (P4)\_Concevoir, planifier et réguler l'entraînement à court, moyen et long terme*  
**Présence obligatoire à ce module.**
  - ✓ *CG300 (P2)\_Accompagnement au développement des compétences d'entraîneur*  
**Présence obligatoire à ce module.**

- *Parcours 4 (dans l'ordre) :*
  - ✓ *CG312 (P1 et P2)\_Lutte contre le dopage : entre prévention et répression (2/2)*  
***Présence obligatoire à ce module.***
  - ✓ *CG341\_Rôles de l'entraîneur dans les diagnostics, les traitements et le suivi de pathologies sportives*
  - ✓ *CG342\_Prévention et prophylaxie dans les gestes et les performances sportives*  
***Présence obligatoire à ce module.***
  - ✓ *CG321 (P2)\_ Leadership situationnel efficace*  
***Présence obligatoire à ce module.***
  - ✓ *CG325 (P5)\_ Concevoir, planifier et réguler l'entraînement à court, moyen et long terme*  
***Présence obligatoire à ce module.***

## 2. REFERENTIEL « FONCTION ET COMPETENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCEES ET COMPETENCES REQUISES

Ce chapitre répond à l'Art. 38. § 4. du décret du 03 mai 2019, au point 2 (*la description des fonctions et les compétences requises*).

Toute formation générale dispensée par un opérateur de formation doit impérativement se conformer aux profils de compétences générales visés par chaque profil de compétence spécifiques des cadres sportifs et fixés par la Fédération Wallonie Bruxelles.

La formation de cadres sportifs à **vocation pédagogique** fait référence à des méthodes et pratiques d'enseignement, d'éducation et de formation. Il s'agit d'enseigner, transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un individu ou un groupe d'individus.

La formation d'un cadre sportif à vocation pédagogique recouvre trois niveaux de qualifications indépendants, non hiérarchisés.

<b>MONITEUR SPORTIF INITIATEUR :</b>	Animer – Initier – Fidéliser à la pratique sportive
--------------------------------------	---

NB : <i>Il est possible d'envisager une qualification « Animateur sportif » dans la discipline spécifique. La formation « Animateur sportif » doit être constituée exclusivement de certains modules clairement identifiés et issus de la formation « Moniteur Sportif Initiateur ».</i>	
--	--

<b>MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR :</b>	Former et consolider les bases de la performance
-------------------------------------	--

<b>MONITEUR SPORTIF ENTRAÎNEUR :</b>	Systématiser et optimaliser l'entraînement pour performer
--------------------------------------	---

Tous ces niveaux de qualification sont structurés en fonction :

- de prérequis : *compétences préalables à la formation ;*
- du profil de fonction : *capacité d'appliquer, d'utiliser des connaissances (savoirs), aptitudes (savoir-faire techniques) et attitudes (savoir-faire comportementaux) de façon intégrée pour agir dans un contexte défini (éducation, travail, développement personnel ou professionnel) ;*
- du public cible : *public à charge du cadre sportif ;*
- du cadre d'intervention : *cadre, domaine et lieu où se déroule la fonction ;*
- du cadre d'autonomie et de responsabilité : *cadre, contexte, niveaux d'autonomie et de responsabilité par rapport à la fonction.*

Afin de pouvoir constituer les modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation), chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle de 5 thématiques :

- Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif
- Thématique 2 : Didactique et méthodologie
- Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
- Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs
- Thématique 5 : Ethique et déontologie

## 2.1 Moniteur Sportif Entraîneur (compétences générales)

### 2.1.1 Prérequis du Moniteur Sportif Entraîneur

- Lauréat (ou validation) des cours généraux Moniteur Sportif Initiateur.
- Lauréat (ou validation) des cours généraux Moniteur Sportif Educateur.
- Moniteur homologué de « niveau 2 »
- 21 ans acquis à l'inscription cours généraux MS Train.
- Minimum 3 années d'expérience avérées dans l'encadrement sportif et dans le champ de compétences d'un Niveau 2 ou d'un Moniteur Sportif Educateur (voir profil de fonction et public cible des 2 titres prérequis).

### 2.1.2 Profil de fonction du Moniteur Sportif Entraîneur

- Faire prendre du plaisir dans l'entraînement et la compétition.
- Former, éduquer et entraîner à la compétition.
- Développer et renforcer les facteurs techniques et tactiques de l'activité.
- Former, éduquer et optimiser l'entraînement.
- Maximaliser l'intégration des qualités mentales, cognitives et émotionnelles dans l'entraînement et la compétition.
- Intégrer et renforcer les qualités physiques dans l'entraînement et la compétition.
- Identifier et accompagner le(s) haut(s) potentiel(s) sportif(s).
- Implémenter son action dans une programmation collective.

### 2.1.3 Public cible du Moniteur Sportif Entraîneur

- Tous les âges (distinction entre activités à maturation précoce et tardive).
- Sportifs en phase de systématisation d'entraînement.
- Sportifs en phase d'optimisation d'entraînement.
- Top niveau national, international.

### 2.1.4 Cadre d'intervention du Moniteur Sportif Entraîneur

- Clubs (équipes structurées, cellule d'entraînement à orientation compétitive, etc.).
- Programmes ADEPS d'entraînement, de développement et de renforcement de haute performance.
- Fédérations sportives communautaires, nationales et/ou internationales.

### 2.1.5 Cadre d'autonomie et de responsabilité du Moniteur Sportif Entraîneur

- Agir en autonomie et en toute responsabilité dans des situations caractéristiques au sein d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles les changements sont imprévisibles.

### 3. DESCRIPTION DES MODALITES PREALABLES A L'ORGANISATION DE LA FORMATION (MS Train.)

Ce chapitre répond à l'Art. 38. § 4. du décret du 03 mai 2019, au point 3 (*la description des modalités préalables à l'organisation de la formation*).

#### 3.1 Schéma de base d'organisation de la formation générale « Moniteur Sportif Entraîneur »

- Les cours généraux sont organisés par l'A.G. Sport, sauf protocole d'accord et délégation à un autre opérateur.
- Toutes les informations organisationnelles sont présentées au sein du site ADEPS [www.sport-adeps.be](http://www.sport-adeps.be) sous la rubrique : « Formation des cadres sportifs ».
- Toutes ces informations sont accessibles à tous les opérateurs de formation reconnus (fédérations et institutions délégataires pour l'organisation des formations de cadres).
- **Organisation des éditions de formation et d'évaluation via une LMS (Learning Management System).**
  - Après inscription réalisée via « Mon Espace », le guichet digital de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le candidat peut accéder à la plateforme LMS.
  - Il est guidé pour l'étude des matières proposées via des modules de cours en ligne (parcours de formation individualisé) afin d'optimiser ses chances de réussite.
  - Les évaluations certificatives des savoirs seront réalisées directement en cours de parcours de formation sur la plateforme LMS.
- L'organisation de la formation s'effectue sur base d'unités de formation (modules clairement identifiables).

#### 3.2 Ouverture / fermeture / annulation / organisation d'une édition de formation et d'évaluation via une LMS

- Le nombre minimum de candidats pour l'ouverture officielle d'une édition de formation certificative est limité (en fonction des capacités administratives et de suivi de formations).
- L'Administration Générale se réserve le droit d'annuler/postposer des modules certificatifs. Dans ce cas, les candidats inscrits recevraient des informations spécifiques par rapport aux suites réservées à ces cas de figure.
- L'Administration Générale se réserve le droit de limiter les inscriptions aux évaluations à un nombre défini (capacité de la LMS).
- L'Administration Générale organise les sessions certificatives et dicte les règles/consignes de ces dernières aux candidats. Ceux-ci se doivent de respecter ces règles et consignes sous peine de mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de l'évaluation ou l'exclusion/non-participation aux sessions d'évaluation certificatives au sein de la LMS du (des) candidat(s) en cause.

### 3.3 Informations diverses

- Le candidat à la formation s’engage à prendre toutes les informations utiles et nécessaires via le site des formations de cadres sportifs, et tout spécialement le tutoriel d’introduction au parcours de formation.
- La présence aux cours n’est pas obligatoire pour tous les modules, **MAIS la présence est obligatoire pour certains modules clairement identifiés** au sein de la section 6.4.2 – Présence aux cours, c’est-à-dire **le CG300, le CG312, le CG321, le CG325 et le CG342**. Les conséquences d’une absence aux cours sont reprises à la section 6.5 - Conséquences d’une non-présence à un ou des modules obligatoires.
- L’âge d’accès à la formation est de minimum 21 ans à la date d’inscription à la formation.
- Une expérience utile avérée de 3 années dans l’encadrement sportif et dans le champ de compétences d’un Niveau 2 ou d’un Moniteur Sportif Educateur (voir profil de fonction et public cible des 2 titres requis) est exigée.
- L’accès aux épreuves d’évaluation MS Train. n’est possible que si le candidat a réussi les cours généraux MS Ini. et MS Edu. et qu’il est en possession de ces attestations de réussite.
- L’accès aux épreuves d’évaluation MS Train. est réservé uniquement aux candidats en règle administrativement et qui ont suivi l’entièreté des modules.
- L’âge minimum pour l’homologation d’un diplôme spécifique MS Train. par l’AG Sport est de 21 ans.
- L’inscription est définitive après avoir satisfait aux différents critères d’accès et de paiement des droits d’inscriptions.
- A titre d’exemple, les droits d’inscription pour les éditions 2023-2024 s’élèvent à 90€.
- Tout manquement par un candidat au paiement des droits d’inscriptions a comme conséquence le nonaccès à la plateforme LMS et/ou le cas échéant débouche sur non-proclamation des résultats obtenus.
- L’accès aux cours généraux ne nécessite pas de test préliminaire ou probatoire d’aptitudes à la formation (hormis une expérience utile avérée de 3 années dans l’encadrement sportif et dans le champ de compétences d’un niveau 2 ou d’un Moniteur Sportif Educateur).
- L’accès aux cours généraux ne nécessite pas la possession d’un classement, d’un grade, d’un niveau de compétence officiel.
- Le principe de la Valorisation d’Acquis de Formation par d’autres filières est d’application pour les Cours Généraux. Les modalités de la VAF sont précisées à la section 7 (conditions de dispense ou d’équivalence de diplôme).
- Les évaluations sont réalisées en fonction des modules, sous différents modes et protocoles, tels que notamment des :
  - Questionnaires « ouverts »
  - Cahiers de travail de l’Entraîneur
  - Questionnaires à Choix Multiples (QCM)
  - Etc.

### 3.4 Durée théorique de la formation Moniteur Sportif Entraîneur

Les volumes horaires pour chaque module sont repris dans les fiches ECTS de la section 4 de ce document.

- Activités en présentiel au sein de la plateforme LMS :

Ces activités sont déclinées en « charge théorique de travail ». Cette dernière indique le temps en principe nécessaire aux apprenants pour suivre toutes les activités de formation et d'apprentissage concordantes (écoutes, lectures, rédaction, étude personnelle, visionnage de vidéos, d'animations, utilisation de divers outils média, etc.) ainsi que tous types / formes d'évaluations requises pour parvenir aux résultats d'apprentissage attendus.

Dès lors, l'estimation de la charge de travail ne doit pas être exclusivement basée sur le nombre d'heures passées en compagnie des chargés de cours, des formateurs, des évaluateurs et sur la plateforme. La charge théorique de travail est donc bien plus large et englobe aussi l'ensemble des activités d'apprentissage et de préparation aux certifications / évaluations.

Chaque module est identifié en charge théorique de travail (voir section 4).

Après inscription réalisée via « Mon Espace », le guichet digital de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le candidat peut accéder à la plateforme LMS « Mon eCS ». Cet accès est valide jusqu'à la date de la seconde session d'examen.

Chaque parcours (cf point 1.4) devra être réalisé pour une échéance fixée. Celle-ci est indiquée dans le document présentant l'organisation du parcours de l'édition concernée. Ce document est disponible le site [www.sport-adepts.be](http://www.sport-adepts.be) rubrique « formation des cadres sportifs » et dans l'introduction du parcours sur la plateforme « Mon eCS ».

Le candidat devra avoir validé la totalité du parcours en ligne au plus tard **10 jours ouvrables avant la date de l'examen de la première session** (cf point 6.8).

Au-delà de ces délais de validation des parcours, l'achèvement des modules ne sera plus pris en compte pour la validation de l'ensemble du parcours des cours généraux entraîneur. Le candidat devra se réinscrire et s'acquitter de nouveaux droits d'inscription. Seuls les « modules » finalisés et certifiés en ligne (sur la plateforme Mon eCS) pourraient faire l'objet d'une dispense. Cette dispense sera valable 2 ans maximum à compter de la date du démarrage du parcours 1, sauf modification notoire des modules concernés.

L'accès à la plateforme reste actif pour chaque candidat en réussite de plein droit à la formation durant 2 ans à partir de la date d'inscription.

### 3.5 Documents administratifs à fournir par le candidat

- L'attestation de l'AG Sport indiquant la réussite des cours généraux Moniteur Sportif Educateur (MSEdu.).
- Le formulaire d'inscription dûment complétée sur le site [www.sport-adepts.be](http://www.sport-adepts.be) ou de l'opérateur de formation désigné par l'AG Sport.
- Présentation des documents de réussite ou de dispense de modules de cours du niveau concerné (principe de VAF).



### 3.6 Communication des données personnelles

- Lors d'une inscription aux cours généraux (VAF, cours, évaluations, etc.) le candidat signifie et accepte les conditions concernant la gestion et la communication potentielle de ses données personnelles.
- Les données à caractère personnel sont stockées sur des serveurs gérés par ETNIC.
- La récolte et la conservation du Numéro de Registre National a été autorisée par la Commission de la Protection de la Vie Privée le 16/05/2018 (Délibération RN n°30/2018 du 16 mai 2018).
- Lors de l'inscription en ligne (ou par d'autres biais) diverses informations de données personnelles sont sollicitées auprès du candidat : Nom, Prénom, date de naissance, Adresse, numéro de Registre National, téléphone, adresse mail, niveau d'études, discipline sportive.
- Via son inscription le candidat atteste avoir pris connaissance du cahier des charges des cours généraux Moniteur Sportif Entraîneur, est en phase avec les modalités d'organisation et accepte que ses coordonnées soient collectées et utilisées pour l'accès à la plateforme LMS.  
En effet, les informations collectées (Nom, prénom, adresse mail, parcours de formation complet ou via VAE) seront communiquées au gestionnaire de la plateforme LMS, notamment en vue de paramétrer les accès et son parcours de formation.
- Lors du parcours de formation et des évaluations certificatives via la plateforme Mon eCS le candidat s'engage par le seul fait de son inscription à n'effectuer aucune capture d'écran ni de diffusion externe. Et ce, sous peine de mesures pouvant aller de l'annulation de l'évaluation ou l'exclusion du (des) candidat(s) en cause, voire de poursuites juridiques.
- L'AG Sport se réserve le droit de communiquer les noms et coordonnées des candidats lauréats aux formations générales vers l'(les)opérateur(s) de formation(s) qui gère(nt) la discipline sportive identifiée par le candidat lors de son inscription.
- Cet échange d'information se fait dans le seul but de gérer une base de données commune pour la gestion des candidats à une formation spécifique, et ce, sans aucun but commercial.
- Chaque candidat peut refuser cette disposition en prenant contact de façon formelle avec l'Administration (voir 1.1 Informations concernant l'AG Sport).
- Chaque candidat a le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.
- Les données personnelles sont conservées de manière illimitée en interne du service de la Formations des Cadres de l'AG Sport afin d'avoir une traçabilité concernant les parcours de formation.
- Certaines données sont utilisées à des fins statistiques internes mais sont dès lors gérées de façon totalement anonyme.
- Pour toute demande spécifique relative aux RGPD (Révision Générale de Protection des Données) un Comité de Projet a été mis en place et peut être contacté via cette adresse : [protectiondesdonnees@cfwb.be](mailto:protectiondesdonnees@cfwb.be).

### 3.7 Modalités d'inscription (préalable et définitive)

- Les renseignements importants quant à la bonne information des candidats se feront via le site internet [www.sport-adepts.be](http://www.sport-adepts.be).
- Les procédures d'inscription en ligne sont explicitées sur le site internet [www.sport-adepts.be](http://www.sport-adepts.be).
- L'inscription aux cours généraux s'opère via « Mon Espace », le guichet digital de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Pour se connecter à « Mon espace », se munir de **sa** carte d'identité (lecteur de carte) ou de l'application Itsme. ***La carte d'identité utilisée doit être celle du candidat à la formation.***
- Pour les ressortissants étrangers n'étant pas en possession d'une carte d'identité délivrée en Belgique, envoyer un mail à [adepts.coursgeneraux@cfwb.be](mailto:adepts.coursgeneraux@cfwb.be) afin de recevoir la procédure d'inscription spécifique.
- Les montants et modalités de paiement des droits d'inscription pour chaque niveau de formation sont communiqués sur le site internet [www.sport-adepts.be](http://www.sport-adepts.be).
- L'acquiescement des droits d'inscription est donc réalisé uniquement via un paiement en ligne.
- L'inscription définitive aux formations / évaluations est conditionnée par la validation de l'ensemble des formalités requises.
- Pour rappel, tout manquement par un candidat au paiement des droits d'inscription a comme conséquence le nonaccès à la formation.
- Aucune inscription n'est acceptée après la fermeture des inscriptions.
- Les critères d'accès à la formation sont notamment l'âge, la réussite ou l'exemption totale des cours généraux MS Ini. et MS Edu. et le paiement effectif des droits d'inscription.
- Les évaluations certificatives sont organisées au sein de la plateforme LMS. Les modalités organisationnelles sont explicitées au sein de la section 6 : Référentiel « évaluation » : description des modalités d'évaluation.

### 3.8 Modalités de paiement en ligne

- L'unique moyen de paiement de la formation Moniteur Sportif Entraîneur est un paiement en ligne (électronique) par carte bancaire.
- Toutes les informations concernant ce paiement se trouvent sur le site [www.sport-adepts.be](http://www.sport-adepts.be).
- Aucune données personnelles (numéro de carte, codes, etc.) ne sont récoltées, utilisables ou accessibles par l'AG Sport.

### 3.9 Droit de rétractation – effets de la rétractation

Chaque candidat inscrit après un paiement a le droit de se rétracter par rapport à son inscription sans donner de motif et ce dans un délai maximal de quatorze jours calendrier.

Le délai de rétractation expire quatorze jours calendrier après le jour où le candidat a reçu la confirmation de son inscription (courriel / courrier).

Pour exercer le droit de rétractation, le candidat doit notifier celle-ci à l'Administration :

Fédération Wallonie Bruxelles  
Administration Générale du Sport  
Direction : Vie Fédérale  
Service : Formation de cadres sportifs  
Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles  
Tél. : 02/413.20.76 – GSM : 0479/65.37.26  
Personne de contact : Monsieur Valéry GERARD  
Du lundi au vendredi de 09h00 à 11h45 et de 13h45 à 16h00  
E-mail : [adeps.coursgeneraux@cfwb.be](mailto:adeps.coursgeneraux@cfwb.be)

La décision de rétractation de l'inscription doit être formalisée au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (lettre envoyée par la poste ou courrier électronique via uniquement les coordonnées indiquées supra). La date de la poste et/ou du mail faisant foi !

Le candidat peut utiliser le *modèle de formulaire de rétractation* (voir en annexe) mais sans obligation.

Le candidat qui utilise cette possibilité, recevra sans délai un accusé de réception de la rétractation sur un support durable (par exemple, par courriel).

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que le candidat transmette la communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

En cas de rétractation de l'inscription du candidat dans les délais, l'Administration remboursera tous les paiements reçus de la part du candidat sans retard excessif. Celle-ci procèdera au remboursement en utilisant le même moyen de paiement et compte bancaire que celui qui aura été utilisé pour la transaction initiale, sauf si le candidat sollicite expressément un moyen différent. Ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour le demandeur. En tout état de cause, si la formation E-learning a débuté et que des modules certificatifs ont été réalisés, ils ne seront pas pris en compte pour une quelconque demande de VAE.

### 3.10 Modalités particulières comme : langue, handicaps divers, photos, documents, manque à l'éthique, etc.

- Tous les documents et évaluations sont exclusivement réalisés en français.
- Tout candidat doit avoir un niveau minimum de compétences langagières en français. Ces niveaux minima requis sont identifiés dans le Cadre Européen commun de référence pour les langues.
  - Compréhension à l'audition : compétence minimale de niveau B2<sup>3</sup>
  - Compréhension à la lecture : compétence minimale de niveau B1<sup>4</sup>
  - Compétence à l'écriture : compétence minimale de niveau B1<sup>5</sup>
- Tout handicap ou difficultés particulières doivent être communiqués préalablement (lors de l'inscription et au plus tard 15 jours ouvrables avant la toute première évaluation certificative de la part du candidat via la LMS. Et ce, afin que l'opérateur de formation puisse analyser la situation. Ce délai minimal permettra d'essayer de trouver une solution adaptée à ce handicap et/ou aux difficultés particulières en vue du passage des épreuves d'évaluation.

L'opérateur de formation ne pourra nullement être tenu pour responsable si une solution adaptée ne peut être trouvée pour le candidat demandeur.

- L'AG Sport ne peut être tenue responsable si un candidat n'a pas réalisé une évaluation certificative via la LMS.
- Lors des évaluations certificatives via la plateforme LMS le candidat ne peut en aucun cas être aidé par une tierce personne de quelque façon que ce soit.
- Tout candidat inscrit s'engage à connaître et respecter la réglementation en vigueur concernant les évaluations certificatives via la LMS.
- Tout candidat qui ne respecterait pas les codes éthiques notamment repris au sein de la Charte du mouvement sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles<sup>6</sup> et/ou de Fair-play au cours des formations ou des évaluations pourrait être sanctionné. Des mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation et l'exclusion de la formation ou l'évaluation du (des) candidat(s) en cause sont envisageables et ce sans possibilité de recours ou de remboursement. Des poursuites juridiques sont également possibles.

<sup>3</sup> Je peux comprendre des conférences et des discours assez longs et même suivre une argumentation complexe si le sujet m'en est relativement familier.

<sup>4</sup> Je peux comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante ou relative à mon travail. Je peux comprendre la description d'évènements, l'expression de sentiments et de souhaits dans des lettres personnelles.

<sup>5</sup> Je peux écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui m'intéressent personnellement.

<sup>6</sup> Voir « Charte – Vivons Sport » <http://www.sport-adepts.be/index.php?id=4667>.

Exemples non-exhaustifs :

- Non-respect des consignes des formateurs et des responsables de la formation et/ou des évaluations.
- Attitude et/ou un langage non-correct(s) tant à l'égard des autres candidats et/ou des formateurs et/ou du personnel de l'ADEPS ; et ce compris via les réseaux sociaux.
- Vol ou tentative de vol.
- Non-respect de l'esprit de la charte « Vivons Sport ».
- Aide externe lors des évaluations certificatives via LMS.
- Etc.

## 4. REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPECIFIQUES

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1. du décret du 03 mai 2019, au point 4 (*La description des programmes et contenus de formation*).

### 4.0 Ingénierie des compétences et ingénierie de formation

#### 4.0.1 Définition de base des notions de savoirs / connaissances, savoir-faire, savoir-être et de compétences

- **LES SAVOIRS** sont un ensemble d'informations, de connaissances utiles, de concepts-clés au service du développement des compétences. Il conviendra de s'y référer pour mettre en œuvre divers savoir-faire, des compétences pour remplir ses fonctions de cadre sportif.
- **LES SAVOIR-FAIRE (SF)** sont les pratiques de « travail », les manières de faire, pour réaliser les tâches (en lien avec le profil de fonction). Les savoir-faire renvoient aux capacités de réflexions et d'actions d'une personne par rapport aux caractéristiques des situations qu'elle rencontre. Les savoir-faire devraient être identifiables par des comportements observables (*cf. aussi les résultats attendus au terme des apprentissages*). Ils sont aussi appelés « **savoir-faire techniques** ».
  - **SF didactique** : les pratiques mises en œuvre pour analyser, pour étudier, pour mener une réflexion préalable, pour « traiter » un « sujet » et à partir de là, transposer des compétences, des contenus-matière à enseigner, à faire apprendre (*exemples : l'étude des facteurs de performance d'une discipline ; analyse des éléments permettant un environnement émotionnel positif ; étude du contexte d'entraînement ; évaluation des sportifs ; etc.*) ;
  - **SF méthodologique** : les pratiques mises en œuvre pour définir le chemin à suivre, les opérations à effectuer pour arriver à un but d'intervention sur le terrain (d'animation, d'enseignement, d'entraînement). Les savoir-faire méthodologiques peuvent être définis comme la capacité de réagir de façon méthodologiquement adéquate (*suivant une « méthode », une « façon de faire »*) aux tâches demandées avant, pendant et après l'intervention sur le terrain (*exemples : méthodologie de la préparation des « entraînements » ; l'enchaînement – la progression – le dosage des exercices ; etc.*) ;
  - **SF pédagogique** : les pratiques mises en œuvre pendant, lors de l'intervention sur le terrain (de l'animation, de l'enseignement, de l'entraînement, toutes les actions menées par le moniteur sur le terrain). *Exemples : les techniques de communication utilisées ; l'organisation de l'espace de jeu ; la régulation des exercices ; l'individualisation des tâches ; la prévention des accidents ; l'utilisation des consignes, des feedbacks ; la gestion du groupe, de la « discipline », etc.*

- **LES SAVOIR-ETRE (SE)** sont les attitudes, les « comportements professionnels ». A l'heure actuelle, certaines littératures spécialisées évoquent le concept de « *savoir-faire non techniques* » ou encore « *savoir-faire comportementaux* ». Dans un processus de développement de compétences, il convient de distinguer des savoir-faire comportementaux liés à « l'apprenance » ; autrement dit à ses capacités, à ses motivations et à ses possibilités de se développer, d'évoluer, de progresser, d'apprendre. De par leur interdépendance, certains savoir-faire peuvent se retrouver dans l'un et l'autre champ (*par exemple : mesurer objectivement sa progression dans le développement de ses compétences*).
- **SF comportementaux liés à l'apprenance :**  
L'apprenance est défini comme « *un ensemble stable de dispositions affectives, cognitives et conatives, favorables à l'acte d'apprendre, dans toutes les situations formelles ou informelles, de façon expérientielle ou didactique, autodirigée ou non, intentionnelle ou fortuite.* » (Carré, 2005). Ci-dessous quelques savoir-faire comportementaux de base<sup>7</sup> liés à l'apprenance sont déclinés.

<p style="text-align: center;"><b>SAVOIR</b></p> <p style="text-align: center;"><i>développer ses compétences / les faire évoluer / progresser</i></p>	Pratiquer l'observation
	Pratiquer la réflexivité
	Mobiliser ses connaissances
	Mesurer objectivement sa progression dans le développement de ses compétences
	Autogérer le développement de ses compétences
<p style="text-align: center;"><b>VOULOIR</b></p> <p style="text-align: center;"><i>développer ses compétences / les faire évoluer / progresser</i></p>	Avoir envie d'évoluer et de poursuivre le développement de ses compétences
	Prendre du plaisir à être dans une posture d'apprenant
	Décider de passer de l'intention à l'action dans le cadre du développement de ses compétences
	Accepter l'observation et/ou l'évaluation de ses comportements par les autres
<p style="text-align: center;"><b>POUVOIR</b></p> <p style="text-align: center;"><i>développer ses compétences / les faire évoluer / progresser</i></p>	Organiser son temps, son espace, son matériel
	Constituer un réseau et établir des relations favorisant le développement de ses compétences
	Se préparer avant la formation
	Ordonner et soigner son travail

Tableau inspiré des travaux de Carré (2005)

<sup>7</sup> A la demande et au besoin, des opérateurs de formation qui souhaitent davantage approfondir le suivi des candidat.e.s dans ce domaine, d'autres indicateurs peuvent être fournis par le Service formation des cadres de l'AG Sport.

- **SF comportementaux liés à la fonction :**  
Il s'agit de savoir-faire comportementaux situationnels liés à la fonction, elle-même liée aux tâches, au public-cible, au cadre d'intervention, au niveau de responsabilité correspondant. Ces savoir-faire comportementaux sont aussi appelés « *soft-skills* ». Ils sont maintenant déclinés comme des **savoir-faire « non techniques »** (voire en compétences à part entière). Ils se caractérisent par leur transversalité et leur interdépendance. Ils sont utilisés/mobilisés tant dans la "fonction" que dans la vie personnelle.

<b>Compétences sociales interpersonnelles et de communication</b> <i>Participer de façon constructive aux interactions sociales, créer et maintenir des relations avec les autres.</i>	
<b>Compétences de communication verbale et non verbale</b>	Ecouter activement
	Ecouter, comprendre les besoins d'autrui et l'exprimer ( <i>empathie</i> )
	Donner des feedbacks constructifs
	Recevoir des feedbacks
	S'affirmer, exprimer ou défendre des idées sans agressivité envers autrui ( <i>assertivité</i> )
<b>Compétences de négociation</b>	Résoudre des difficultés
	Gérer les conflits
	Résister aux pressions, "hyper sollicitations" de l'environnement humain
<b>Compétences de coopération</b>	Collaborer avec un individu, un groupe cible, avec l'environnement humain
	S'adapter dans la relation humaine, faire preuve de tolérance, de patience

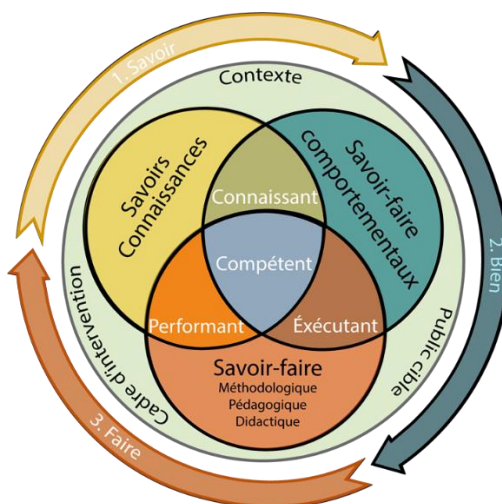
<b>Compétences cognitives</b> <i>Mettre en œuvre les processus mentaux de collecte et de traitement des informations afin d'exécuter une tâche.</i>	
<b>Compétences attentionnelles</b>	Mobiliser sa mémoire
	Choisir et se concentrer sur des informations et/ou des tâches pertinentes
	Choisir et se concentrer sur des tâches pertinentes
<b>Compétences d'agilité</b>	Organiser, planifier ses actions
	Prendre des décisions constructives
	Résoudre des problèmes
	Etre créatif, prendre des risques " <i>calculés</i> "
<b>Compétences d'autoévaluation liées à la "pensée critique"</b>	Avoir conscience des valeurs, des attitudes, des "facteurs" qui nous affectent
	Analyser l'influence des pairs
	Analyser l'influence de l'environnement humain
	Identifier les sources d'informations pertinentes
	Suivre un cadre réglementaire
	Mettre du sens dans ses actions

<b>Compétences émotionnelles</b> <i>Identifier, comprendre, exprimer et gérer ses émotions et celles d'autrui.</i>	
<b>Compétences de gestion et de régulation émotionnelles</b>	Reconnaître et comprendre ses émotions
	Gérer ses propres émotions et maintenir un état émotionnel équilibré
	Faire preuve de résilience ( <i>résister à divers types de "traumatismes", de "violences"</i> )
	Faire face aux "succès"
<b>Compétences d'autoévaluation liées à "l'auto-régulation" (qui favorisent la confiance et l'estime de soi)</b>	Comprendre et prendre en compte les 4 stades du développement de ses compétences ( <i>de l'inconscience de son (ses) incompétence(s) à la conscience de sa (ses) compétence(s)</i> )
	Persévérer, avoir du courage

*Adapté d'après la classification 2021 des compétences psycho-sociales de l'OMS.*



- **LES COMPETENCES**, qui, d'un point de vue générique, sont « ... *identifiées et développées comme « des aptitudes à mettre en œuvre ». Elles sont envisagées comme « un ensemble organisé de savoirs (connaissances), de savoir-faire (capacité de faire / de mettre en œuvre), et d'attitudes (savoir-être / comportements professionnels et déontologiques « cadre sportif ») qui permettent d'accomplir un certain nombre de tâches ».* (adapté de la définition du CEDEFOP<sup>8</sup>, Commission UE, 2012)



*Savoirs versus Savoir-Faire versus Savoir-Etre (adapté de Boudreault, 2014)*

<sup>8</sup> CEDEFOP : Centre Européen pour le Développement de la Formation Professionnelle

## 4.0.2 Taxonomie

Une taxonomie est un référencement qui permet de classer, hiérarchiser sur base de critères, d'indicateurs. La plus connue, et celle utilisée, est la taxonomie de Bloom (*révisée en 2002 par un groupe d'experts des sciences de l'éducation dont Anderson et Krathwohl - 2002*). Elle permet d'identifier l'activité intellectuelle sollicitée chez un apprenant quand on l'évalue sur une compétence. Elle peut représenter une aide précieuse pour les formateurs pour situer le niveau de compréhension et de maîtrise de leurs apprenants. Elle permet également de classer « l'acte mental » en plusieurs niveaux de complexité, du plus simple au plus complexe sur des critères génériques. Par ailleurs, chaque niveau cognitif requiert les capacités et habiletés intellectuelles développées dans les niveaux inférieurs.

### ✓ Taxonomie des savoirs

Niveaux des savoirs	Niveaux d'apprentissage de Bloom	Verbes pour la construction de résultats d'Acquis d'Apprentissage
Savoirs déclaratifs	Se souvenir	Mémoriser, identifier, reconnaître, compter, définir, trouver, relier, nommer, citer, rappeler, réciter, énumérer, dire, imiter
Savoirs déclaratifs	Comprendre reproduire	Classer, décrire, lister, reporter, discuter, illustrer, sélectionner, raconter, séquencer, esquisser, séparer, distinguer, discerner
Savoir procéduraux	Appliquer Analyser	Intégrer, expliquer, prédire, conclure, résumer, examiner, transférer, caractériser, comparer, différencier, organiser, faire un cas, construire, examiner et réécrire, résoudre un problème, planifier
Savoir stratégiques / conditionnels	Évaluer Créer	Théoriser, émettre une hypothèse, généraliser, réfléchir, générer, composer, concevoir, inventer, faire un cas original, prioriser

*Tableau inspiré des travaux de Biggs et Collis (Taxonomie SOLO - 1982) et Bloom révisés (Anderson et Krathwohl - 2002).*

✓ *Taxonomie des compétences*

Posture / compétence attendue	Paramètres						Verbes pour la construction d'objectifs
	Autonomie/proximité	Tps. Avt action	Tps de réalisation	Complexité de la tâche	Appréhension du sens péda.	Environnement	
1 - Survivant	Sous influence d'un tuteur	Prends son temps avant de passer à l'action	Prends son temps pour réaliser l'action	Tâches simples et courtes	Sans comprendre l'impact de ses actions	Env. stable, certain et confortable	<b>Imiter</b> , définir, décrire, associer, ordonner, retenir, nommer, noter, répéter
2 - Apprenti	Avec l'aide d'un tuteur	Peut temps d'analyse avant de passer à l'action	Prends son temps pour réaliser l'action	Tâches simples et de durées moyennes	En commençant à percevoir le sens de ses actions	Env. stable, certain et confortable	<b>Exécuter</b> , classer, discuter, expliquer, donner des exemples, traduire, transposer
3 - Fonctionnel	De façon autonome	Passer vite à l'action mais nécessite un petit "échafaudage" mental	Réalise l'action un peu plus lentement que prévu	Tâches moyennement complexes et longues	En percevant le sens de ses actions	Env. moyennement stable, certain et confortable	<b>Appliquer</b> , calculer, mesurer, construire, pratiquer
4 - Maître	De façon autonome	Passer vite à l'action	Bonne vitesse d'exécution	Tâches imprévues proches de la situation prévue initialement	En percevant parfaitement le sens de ses actions	Env. instable, incertain et confortable	<b>Résoudre, adapter</b> , analyser, évaluer, catégoriser, comparer, conclure, critiquer
5* - Expert	De façon autonome	Passer à l'action immédiatement	Vitesse d'exécution parfaitement adaptée à la situation	Tâches complexes, parfois éloignées de la situation prévue initialement	En percevant parfaitement le sens de ses actions	Env. instable, imprévisible et inconfortable	<b>Adapter, transférer</b> , assembler, composer, créer, améliorer, synthétiser
6* - Excellent	De façon autonome	Anticipe et réalise des actions préparatoires	Vitesse d'exécution parfaitement adaptée à la situation	Juger, argumenter, critiquer, justifier, défendre, recommander...	Perçoit l'impact et la répercussion de ses actions sur la comp. visée chez l'athlète	Env. fortement instable, imprévisible et inconfortable	<b>Innové, provoquer le changement</b> , évaluer, argumenter, choisir, certifier,

*Tableau inspiré des travaux de Bloom et Boudreault, 2008.  
(Voir aussi la définition de compétence au 4.0.1)*

\* Dans ce tableau explicitant les 6 niveaux taxonomiques des compétences, les niveaux 5 et 6 relèvent presque exclusivement d'un niveau de formation d'expertise / de spécialisation tel qu'entendu dans les référentiels de l'AG Sport. Il est exceptionnel de pouvoir viser ce niveau d'acquisition d'une compétence lors d'une formation initiale.

### 4.0.3 Modalités d'enseignement

Afin d'offrir des expériences variées et efficaces aux candidats dans le cadre de leurs apprentissages, différentes modalités d'enseignement sont proposées voire combinées. Elles favorisent l'accessibilité et la flexibilité du dispositif global de formation. Les modalités d'enseignement sont déclinées dans les fiches type ECTS de chaque module.

#### ✓ **Présentiel :**

Les activités d'enseignement et d'apprentissage sont réalisées en présence physique du formateur et des candidats à un endroit (classe, terrain, etc.) et à un moment commun. Ces derniers sont déterminés pour tous les participants.

#### ✓ **Distanciel :**

L'ensemble des activités d'enseignement et d'apprentissage sont réalisées à distance dans un environnement numérique d'apprentissage (ENA), selon un « échancier » prédéterminé au début de la formation. Le « distanciel » peut être de 2 natures :

- **Synchrone (en direct) :** activités d'enseignement et d'apprentissages en ligne / à distance organisées à un moment commun à tous les participants. *(Par exemple en visio via une plateforme telle que Zoom ou Teams).*
- **Asynchrone (en différé) :** activités d'enseignement et d'apprentissage en ligne / à distance accessibles selon les propres disponibilités du candidat et durant une période prescrite. *(Par exemple via la plateforme LMS<sup>9</sup> Moodle).* Elles constituent une part du travail en autonomie réalisé par le candidat.

#### ✓ **Hybride :**

L'enseignement hybride est une combinaison d'activités d'apprentissages proposées en présence, en temps réel et à distance, en mode synchrone ou asynchrone.

Dans le cadre du dispositif global de formation des cadres sportifs en Fédération Wallonie-Bruxelles, **la méthodologie<sup>10</sup> active voire interactive est privilégiée.** Pour rappel, cette méthodologie se base sur le séquençage « C-A-F-E »<sup>11</sup>

- C = Concept.s (ou Connaissance.s ou Compétence.s)
- A = Application
- F = Facilitation
- E = Expérience

<sup>9</sup> LMS = Learning Management Système

<sup>10</sup> Manière de procéder pour enseigner, procédure à appliquer pour former, démarche globale de formation ...

<sup>11</sup> Evolution du séquençage désormais bien connu « E-T-A » développé par Coach Canada : « Expériences – Théorie – Application ».

En fonction du niveau de départ des « *apprenants* » ainsi que de l’objectif d’apprentissage visé, l’ordre de ces 4 éléments doit être adapté. Le principe étant que le formateur, en adoptant une posture de personne ressource / facilitateur, doit prévoir un développement de concepts/principes, et surtout de compétences en se basant sur l’expérience des participants et des opportunités enrichies d’application.

#### 4.0.4 Charge théorique de travail et activités d’apprentissage

La charge de travail indique le temps, en principe nécessaire aux candidats, pour suivre toutes les activités d’apprentissage (*cours, séminaires, projets, devoirs, portfolio, travaux pratiques, préparations de cours, étude personnelle et autonome, évaluations, stages obligatoires, etc.*) requises pour parvenir aux résultats d’apprentissages attendus. Toutes ces activités d’apprentissage sont envisagées et sont en adéquation avec les modalités d’enseignement envisagées.

Dès lors, l’estimation de la charge de travail ne doit pas être exclusivement basée sur le nombre d’heures passées en compagnie des chargés de cours, des formateurs, des maîtres de stages, des évaluateurs, etc. La charge théorique de travail est donc bien plus large et englobe aussi l’ensemble des activités d’apprentissage et de préparation aux évaluations / certifications.

#### 4.0.5 Evaluation

- **Champs d’évaluation** (se référer aux **Résultats Attendus** au terme des **Apprentissage – voir ci-dessus -**) : Savoirs-Connaissances, Savoir-Faire (« *technique* »), Savoir-faire comportemental (« *non-technique* ») – voir ci-dessus à la section 4.0.1 les définitions de chaque « champs ».
- **Types d’évaluation** : formative – continue – permanente, sommative, certificative ; chacune pouvant faire référence à une/des critères ou des normes.
- **Forme d’évaluation** : *évaluation écrite et/ou évaluation pratique et/ou orale et/ou sur LMS Moodle.*

##### 6. Type et forme et modalité d’évaluation

Module évalué	Oui	Non						
	√							
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péds., dida., tech.,...)			Savoir-faire comportemental (savoir-être)		
	√							
Type.s	Formative		Sommative			Certificative		
	√					√		
Forme.s	Orale		Ecrite		Pratique		Sur LMS Moodle	
			√				√	
Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
		√				√		√

- **Niveaux des résultats d'acquis d'apprentissage**

Les niveaux attendus au terme du processus d'apprentissage / de formation font référence aux grilles taxonomiques déclinées à la sous-section 4.0.2.

Les indicateurs développés dans les grilles font apparaître que chaque niveau correspond et est associé à un verbe soit de processus cognitif/intellectuel, soit d'action (d'accomplissement « *physique* » d'une tâche). Ces verbes décrivent ce que l'apprenant devra être capable de faire à l'issue de tout ou partie du parcours d'apprentissage : ce sont donc nécessairement des verbes qui « appartiennent » au candidat, pas au formateur. En effet, la formulation d'acquis d'apprentissage doit indiquer ce qu'un candidat doit être capable de faire à l'issue d'une activité ou d'un dispositif de formation, pas ce que sont le contenu, l'organisation ou les méthodes de d'enseignement.

Dans la formulation des RAA (résultats d'acquis d'apprentissage), il conviendra donc d'utiliser le verbe qui correspond à la « profondeur » de l'apprentissage recherché et donc à atteindre.

Niveaux de "comportements observables" des savoirs / connaissances		
NA	Non Acquis	Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. <b>Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.</b>
EVA	En Voie d'Acquisition	Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. <b>Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment.</b> Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
A	Acquis	Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il <b>peut régulièrement démontrer</b> le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation.
AM	Acquis avec une certaine Maîtrise	Le candidat <b>peut toujours démontrer</b> les indicateurs et critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

*Ce tableau est directement en lien avec le tableau de taxonomie des savoirs (voir 4.0.2).*

## 4.0.6 Synoptique

Les modules de formation de ce niveau de qualification sont inventoriés sous forme d'un tableau synoptique repris ci-dessous. Chaque module est positionné dans une des thématiques définies dans les textes officiels.

Synoptique MSENtraineur et charge de travail des cours généraux									
Présentiel 22:30			Distanciel asynchrone 15:00			Distanciel asynchrone 89:30			Charge théorique totale 125:00
<b>Thématique 1</b>									
Cadre institutionnel et législatif									
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.		
Ens/Form S.	0,00	1,30	3,50		0,00	1,00	27,30		
Ens/Form S.-F.	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		
Eval S.	1,00	0,00	2,30		0,00	0,00	7,00		
Eval S.-F.	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		
Charge théo. travail	1,00	1,30	6,00		14,30	10,00	34,30		
Charge théo. totale	8:30								
<b>Thématique 2</b>									
Didactique et méthodologie									
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.		
Ens/Form S.	0,90	1,00	27,30		0,00	0,00	30,00		
Ens/Form S.-F.	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		
Eval S.	0,50	0,00	7,00		0,00	0,00	13,30		
Eval S.-F.	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		
Charge théo. travail	14,30	1,00	34,30		0,00	0,00	43,30		
Charge théo. totale	59:00								
<b>Thématique 3</b>									
Facteurs déterminants de l'activité et de la performance									
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.		
Ens/Form S.	0,00	0,00	30,00		0,00	1,30	2,30		
Ens/Form S.-F.	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		
Eval S.	0,00	0,00	13,30		1,00	0,00	1,00		
Eval S.-F.	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		
Charge théo. travail	0,00	0,00	43,30		1,00	1,30	3,30		
Charge théo. totale	6:00								
<b>Thématique 4</b>									
Aspect sécuritaire et préventif									
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.		
Ens/Form S.	0,00	1,30	2,30		0,00	0,00	0,00		
Ens/Form S.-F.	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		
Eval S.	1,00	0,00	1,00		0,00	0,00	0,00		
Eval S.-F.	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		
Charge théo. travail	1,00	1,30	3,30		0,00	0,00	0,00		
Charge théo. totale	6:00								
<b>Thématique 5</b>									
Ethique et déontologie									
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.		
Ens/Form S.	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		
Ens/Form S.-F.	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		
Eval S.	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		
Eval S.-F.	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		
Charge théo. travail	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		
Charge théo. totale	0:00								

CG311				
Cadre institutionnel du sport européen et du sport mondial				
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	
Ens/Form S.	0.00	0.00	1.00	
Ens/Form S.-F.	0.00	0.00	0.00	
Eval S.	0.00	0.00	1.00	
Eval S.-F.	0.00	0.00	0.00	
Charge théo. travail	0.00	0.00	2.00	
Charge théo. totale	2:00			

CG321				
Leadership situationnel efficace				
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	
Ens/Form S.	3.30	0.00	4.30	
Ens/Form S.-F.	0.00	0.00	0.00	
Eval S.	1.00	0.00	0.00	
Eval S.-F.	0.00	0.00	0.00	
Charge théo. travail	4.30	0.00	4.30	
Charge théo. totale	9:00			

CG331				
Optimisation des facteurs métaboliques de l'activité et de la performance				
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	
Ens/Form S.	0.00	0.00	8.00	
Ens/Form S.-F.	0.00	0.00	0.00	
Eval S.	0.00	0.00	3.00	
Eval S.-F.	0.00	0.00	0.00	
Charge théo. travail	0.00	0.00	11.00	
Charge théo. totale	11:00			

CG341				
Rôles de l'entraîneur dans les diagnostics, les traitements et le suivi de pathologies sportives				
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	
Ens/Form S.	0.00	0.00	2.00	
Ens/Form S.-F.	0.00	0.00	0.00	
Eval S.	0.00	0.00	1.00	
Eval S.-F.	0.00	0.00	0.00	
Charge théo. travail	0.00	0.00	3.00	
Charge théo. totale	3:00			

CG312				
Lutte contre le dopage : entre prévention et répression 2/2				
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	
Ens/Form S.	0.00	1.30	2.30	
Ens/Form S.-F.	0.00	0.00	0.00	
Eval S.	1.00	0.00	1.30	
Eval S.-F.	0.00	0.00	0.00	
Charge théo. travail	1.00	1.30	4.00	
Charge théo. totale	6:30			

CG322				
Les nouvelles technologies au service de l'entraînement				
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	
Ens/Form S.	0.00	0.00	3.30	
Ens/Form S.-F.	0.00	0.00	0.00	
Eval S.	0.00	0.00	1.30	
Eval S.-F.	0.00	0.00	0.00	
Charge théo. travail	0.00	0.00	5.00	
Charge théo. totale	5:00			

CG332				
Optimisation des facteurs nutritionnels de l'activité et de la performance sportive				
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	
Ens/Form S.	0.00	0.00	4.00	
Ens/Form S.-F.	0.00	0.00	0.00	
Eval S.	0.00	0.00	1.30	
Eval S.-F.	0.00	0.00	0.00	
Charge théo. travail	0.00	0.00	5.30	
Charge théo. totale	5:30			

CG342				
Prévention et prophylaxie dans les gestes et les performances sportives				
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	
Ens/Form S.	0.00	1.30	0.30	
Ens/Form S.-F.	0.00	0.00	0.00	
Eval S.	1.00	0.00	0.00	
Eval S.-F.	0.00	0.00	0.00	
Charge théo. travail	1.00	1.30	0.30	
Charge théo. totale	3:00			

CG323				
Didactique des méthodes d'entraînement				
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	
Ens/Form S.	0.00	0.00	6.00	
Ens/Form S.-F.	0.00	0.00	0.00	
Eval S.	0.00	0.00	3.00	
Eval S.-F.	0.00	0.00	0.00	
Charge théo. travail	0.00	0.00	9.00	
Charge théo. totale	9:00			

CG333				
Optimisation des facteurs biomécaniques de l'activité et de la performance sportive				
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	
Ens/Form S.	0.00	0.00	4.00	
Ens/Form S.-F.	0.00	0.00	0.00	
Eval S.	0.00	0.00	2.30	
Eval S.-F.	0.00	0.00	0.00	
Charge théo. travail	0.00	0.00	6.30	
Charge théo. totale	6:30			

CG324				
L'accompagnement de l'Athlète tout au long de sa vie				
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	
Ens/Form S.	0.00	0.00	3.30	
Ens/Form S.-F.	0.00	0.00	0.00	
Eval S.	0.00	0.00	2.30	
Eval S.-F.	0.00	0.00	0.00	
Charge théo. travail	0.00	0.00	6.00	
Charge théo. totale	6:00			

CG334				
Optimisation des facteurs neuro-musculaires de l'activité et de la performance sportive				
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	
Ens/Form S.	0.00	0.00	6.00	
Ens/Form S.-F.	0.00	0.00	0.00	
Eval S.	0.00	0.00	2.30	
Eval S.-F.	0.00	0.00	0.00	
Charge théo. travail	0.00	0.00	8.30	
Charge théo. totale	8:30			

CG325				
Concevoir, planifier et réguler l'entraînement à court, moyen et long terme				
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	
Ens/Form S.	6.00	10.00	10.00	
Ens/Form S.-F.	0.00	0.00	0.00	
Eval S.	4.00	0.00	0.00	
Eval S.-F.	0.00	0.00	0.00	
Charge théo. travail	10.00	10.00	10.00	
Charge théo. totale	30:00			

CG335				
Optimisation de la « souplesse » en vue de la performance				
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	
Ens/Form S.	0.00	0.00	3.30	
Ens/Form S.-F.	0.00	0.00	0.00	
Eval S.	0.00	0.00	1.30	
Eval S.-F.	0.00	0.00	0.00	
Charge théo. travail	0.00	0.00	5.00	
Charge théo. totale	5:00			

CG336				
Optimisation des facteurs psychologiques de l'activité et de la performance sportive				
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	
Ens/Form S.	0.00	0.00	4.30	
Ens/Form S.-F.	0.00	0.00	0.00	
Eval S.	0.00	0.00	2.30	
Eval S.-F.	0.00	0.00	0.00	
Charge théo. travail	0.00	0.00	7.00	
Charge théo. totale	7:00			

CG300				
Accompagnement au développement des compétences d'entraîneur				
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	
Ens/Form S.	6.00	0.00	2.00	
Ens/Form S.-F.	0.00	0.00	0.00	
Eval S.	0.00	0.00	0.00	
Eval S.-F.	0.00	0.00	0.00	
Charge théo. travail	6.00	0.00	2.00	
Charge théo. totale	8:00			

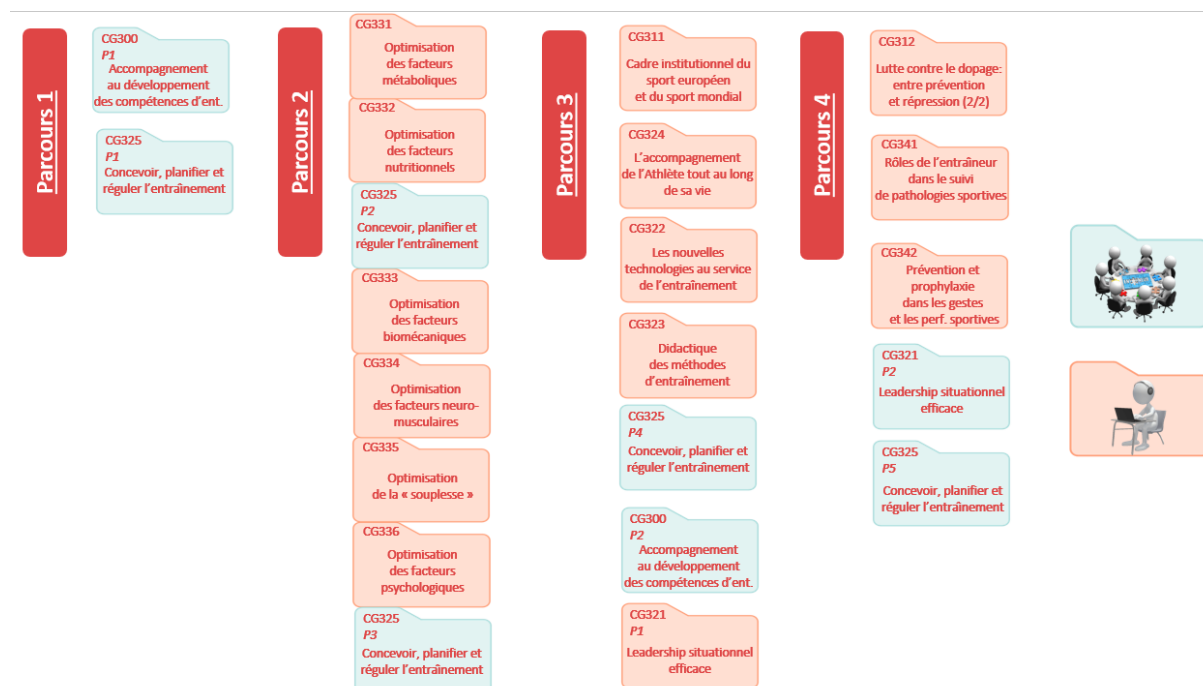


#### 4.0.7 Résultats d'Acquis d'Apprentissage « macros » répondant au profil de fonction

Module	RAA Macro	Niveau taxonomique	
		des savoirs	des compétences
CG311	Se référer aux fondements du paysage institutionnel et organisationnel du sport européen et mondial.	2	
CG312	Intégrer les moyens de prévention et de lutte contre le dopage dans l'environnement sportif.	3	
CG321	Intégrer des méthodes fondamentales du leadership en vue de les appliquer de façon ciblée et efficace dans ses fonctions de moniteur sportif de sa discipline spécifique.	3	
CG322	Intégrer les outils technologiques dans le processus global de l'ingénierie de l'entraînement pour préparer leur transfert dans la discipline spécifique.	3	
CG323	Caractériser et illustrer des méthodes modernes d'entraînement en fonction des spécificités de disciplines sportives.	3	
CG324	Expliquer ses fonctions liées à son rôle de « Facilitateur de double carrière » pour ses sportifs.	3	
CG325	Concevoir l'organisation annuelle de l'Entraînement sportif sur base des principes d'ingénierie en vue de la transférer et la déployer dans sa pratique.	4	
CG331	Intégrer les facteurs métaboliques dans l'ingénierie de l'Entraînement en vue d'optimiser la performance sportive.	3	
CG332	Intégrer les facteurs nutritionnels dans l'ingénierie de l'Entraînement en vue d'optimiser la performance sportive.	3	
CG333	Intégrer les facteurs biomécaniques dans l'ingénierie de l'Entraînement en vue d'optimiser la performance sportive.	3	
CG334	Intégrer les facteurs neuromusculaires dans l'ingénierie de l'Entraînement en vue d'optimiser la performance sportive.	3	
CG335	Intégrer les principes et des méthodes fondamentales développant la souplesse dans l'ingénierie de l'Entraînement en vue d'optimiser la performance sportive.	3	
CG336	Intégrer les facteurs psycho-émotionnels dans l'ingénierie de l'Entraînement en vue d'optimiser la performance sportive.	3	
CG341	Identifier et expliquer les rôles de l'entraîneur dans le continuum de la prise en charge selon la situation.	3	
CG342	Concevoir une stratégie optimale de prévention de blessure dans son contexte disciplinaire.	4	
CG300	Construire les principes fondamentaux du développement personnel de compétences liés à sa fonction d'entraîneur.	3	

## 4.0.8 Parcours de formation

Le parcours de formation représente l'enchaînement, la succession des modules de formation. Il conviendra de veiller au principe de « prérequis », c'est-à-dire des notions vues dans un module servant un autre à posteriori. (Voir section 1.4 Parcours/dispositif de formation.)



**Fiche type "ECTS" descriptive du module**

**1. Code et titre du module**

CG300

Accompagnement au développement des compétences d'entraîneur

**2. Résumé / présentation**

Le parcours d'un Entraîneur passe par différents stades. Chaque Moniteur a la possibilité et le pouvoir d'agir positivement sur son évolution professionnelle personnelle. Pour cela, il faut mettre en place les actions concrètes pour continuer et accélérer ce processus d'évolution et donc en finalité être plus performant dans son rôle de Moniteur. L'utilisation d'une stratégie claire et un accompagnement dans l'élaboration d'un plan d'actions sont les piliers de cette démarche. Les étapes traversées dans ce module de formation/accompagnement sont : l'identification des compétences utiles à la fonction d'entraîneur, la familiarisation à l'approche par compétences, l'utilisation d'outils pour apprécier son niveau de compétence, l'appréhension du concept « d'Apprenance », l'élaboration d'un plan d'actions et sa réalisation.

**3. Concepts / Mots-clés**

Compétences Développement perso.  
Développement Accompagnement  
Plan d'actions

**4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)**

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Construire les principes fondamentaux du développement personnel de compétences liés à sa fonction d'entraîneur.			v					
Micro	Identifier les stratégies de développement de compétences et les sélectionner en vue de les utiliser dans le cadre de son développement personnel de compétences liés à sa fonction d'entraîneur.		v						
	Identifier les outils permettant de mesurer un niveau de compétence.	v							
	Intégrer les fondamentaux de la pratique réflexive en vue de les utiliser dans le cadre de son développement personnel de compétences liés à sa fonction d'entraîneur.		v						
	Construire les principes fondamentaux de la conception d'un plan d'actions en vue de le réaliser dans le cadre de son développement personnel de compétences liés à sa fonction d'entraîneur.			v					

**5. Modalités et ressources d'enseignement**

Modalités	Présentiel classe*	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	v			v	v	

**\* Présence aux cours obligatoire**

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	v	v	v	v	v		

**6. Type et forme et modalité d'évaluation**

Module évalué	Oui	Non

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle

## 7. Charge théorique de travail

### Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				8:00
Présentiel	Distanciel synchrone <sup>2)</sup>	Distanciel asynchrone	Total	
6:00	0:00	2:00	8:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone <sup>2)</sup>	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

### Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:00
Présentiel	Distanciel synchrone <sup>2)</sup>	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone <sup>2)</sup>	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

## 8. Critères d'évaluation

Module non évalué.

## 9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***

## 10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

## 11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique en Education Physique ou en Sciences de la motricité.
Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Moniteur ou Niveau 3 minimum recyclé "cours généraux" ou Moniteur Sportif Entraîneur) ou tout autre titre jugé équivalent.
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la planification et de l'organisation de l'entraînement.

## 12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance

## 4.1 Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif

### ▪ *Objectifs généraux :*

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Se référer au cadre institutionnel européen et mondial régissant le sport ;
- Comprendre et maîtriser le paysage sportif belge ;
- Maîtriser les modèles de structure de club associatif ;
- Maîtriser les règlements sportifs nationaux et internationaux ;
- Etc.

### ▪ *Nombre de modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » : 2*

### ▪ *Identification des modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » :*

- CG311\_ Cadre institutionnel du sport européen et du sport mondial
- CG312\_ Lutte contre le dopage : entre prévention et répression 2/2  
La présence à ce module est obligatoire !

### ▪ *Descriptif des modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » :* voir infra.



## 7. Charge théorique de travail

### Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	1:00	1:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

### Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	1:00	1:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

## 8. Critères d'évaluation

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.  
Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges.

## 9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Statut social et fiscal du moniteur sportif	CG112	*			
L'accompagnement de l'Athlète tout au long de sa vie	CG324	*			

## 10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Experts matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

## 11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'organisation institutionnel du Sport en Europe et dans le Monde.

## 12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance

Fiche type "ECTS" descriptive du module

**1. Code et titre du module**

CG312

Lutte contre le dopage : entre prévention et répression 2/2

**2. Résumé / présentation**

Comme déjà évoqué dans le cadre du module abordé au niveau Moniteur Sportif Educateur, il ne se passe pas un jour sans qu'une nouvelle affaire de dopage dans le milieu sportif occupe l'espace médiatique. Ce module, qui s'étend sur 2 niveaux de formation (MSEdu & MStrain), a pour vocation d'informer les moniteurs sportifs sur la législation en vigueur, les procédures, les substances dopantes et leurs risques. Il abordera également la notion de « facteurs de vulnérabilité chez les jeunes » et les outils de prévention disponibles. Il est à noter que des éléments complémentaires de réflexions, compréhensions et connaissances à ce sujet sont développés dans le module CG251\_«Attitudes du cadre sportif face aux assuétudes».

**3. Concepts / Mots-clés**

Dopage  
Intervention et rôle de l'entraîneur

**4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)**

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer les moyens de prévention et de lutte contre le dopage dans l'environnement sportif.			✓					
Micro	Expliquer les processus et moyens de prévention en matière de dopage.			✓					
	Expliquer les missions, rôles et responsabilités de l'encadrement sportif dans le cadre de contrôles "anti-dopage".			✓					

**5. Modalités et ressources d'enseignement**

Modalités	Présentiel classe*	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre **
	✓			✓	✓	✓

\* Evaluation en présentiel classe

\*\* Certification préalable plateforme AMA (Adel)

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

**6. Type et forme et modalité d'évaluation**

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		✓	

Types	Formative	Sommative	Certificative
			✓

Formes	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			✓	

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
		✓	✓		✓	✓	✓	



## 7. Charge théorique de travail

### Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone <sup>2)</sup>	Distanciel asynchrone	Total
0:00	1:30	2:30	4:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone <sup>2)</sup>	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

4:00

### Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone <sup>2)</sup>	Distanciel asynchrone	Total
1:00	0:00	1:30	2:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone <sup>2)</sup>	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

2:30

## 8. Critères d'évaluation

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.  
Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges.

## 9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Lutte contre le dopage : entre prévention et répression (1/2)	CG213	***			
Attitudes du cadre sportif face aux assuétudes	CG251	**			

## 10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

## 11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la lutte contre le dopage.

## 12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance

## 4.2 Thématique 2 : Didactique et méthodologie

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Concevoir, planifier, exécuter et réguler l'entraînement en tenant compte de tous les facteurs déterminants de l'activité ;
  - Planifier la compétition en tenant compte d'objectifs à court, moyen et long terme ;
  - Planifier la compétition en intégrant tous les facteurs déterminants de l'activité ;
  - Planifier un plan de carrière professionnelle ;
  - Coordonner les activités pédagogiques des membres de l'équipe de cadres sportifs ;
  - Etc.
- **Nombre de modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » : 5**
  - **Identification des modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » :**
    - CG321\_ Leadership situationnel efficace  
**La présence à ce module est obligatoire !**
    - CG322\_ Les nouvelles technologies au service de l'entraînement
    - CG323\_ Didactique des méthodes d'entraînement
    - CG324\_ L'accompagnement de l'Athlète tout au long de sa vie
    - CG325\_ Concevoir, planifier et réguler l'entraînement à court, moyen et long terme  
**La présence à ce module est obligatoire !**
  - **Descriptif des modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » :** voir infra

**Fiche type "ECTS" descriptive du module**

**1. Code et titre du module**

CG321

Leadership situationnel efficace

**2. Résumé / présentation**

« L'entraîneur médiocre parle ; le bon explique ; le très bon démontre ; le super concerne et implique ; mais le meilleur inspire ». (d'après John Kessel)

Pour un entraîneur sportif, toute l'importance des qualités de charisme et des compétences de leadership ne doit plus être démontrée. Soutenir le moral, montrer la voie, inspirer une vision, rehausser les capacités des autres, ... tant d'actions et de tâches qui incombent à l'entraîneur, dans la victoire comme dans la défaite, dans les moments d'euphorie ou de désespoir, ...

**3. Concepts / Mots-clés**

Leadership

Motivation

**4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)**

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	<b>Intégrer des méthodes fondamentales du leadership en vue de les appliquer de façon ciblée et efficace dans ses fonctions de moniteur sportif de sa discipline spécifique.</b>			✓					
Micro	Distinguer et intégrer les éléments constitutifs du feedback rehaussant l'apprentissage et visant à améliorer la performance des athlètes en vue de les appliquer dans ses fonctions de moniteur sportif de sa discipline spécifique.			✓					
	Construire des messages clairs pour communiquer avec les athlètes et les personnes qui soutiennent leur performance en vue de les appliquer dans ses fonctions de moniteur sportif de sa discipline spécifique.			✓					
	Intégrer les fondamentaux favorisant le développement du groupe en vue de les appliquer dans ses fonctions de moniteur sportif de sa discipline spécifique.			✓					

**5. Modalités et ressources d'enseignement**

Modalités	Présentiel classe*	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	✓				✓	

**\* Présence aux cours obligatoire**

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

**6. Type et forme et modalité d'évaluation**

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		✓	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			✓

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			✓	

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
		✓	✓		✓	✓	✓	

## 7. Charge théorique de travail

### Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				8:00
Présentiel	Distanciel synchrone <sup>2)</sup>	Distanciel asynchrone	Total	
3:30	0:00	4:30	8:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone <sup>2)</sup>	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

### Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				1:00
Présentiel	Distanciel synchrone <sup>2)</sup>	Distanciel asynchrone	Total	
1:00	0:00	0:00	1:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone <sup>2)</sup>	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

## 8. Critères d'évaluation

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.  
Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges.

## 9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Attitudes du cadre sportif face aux assuétudes	CG251	*			

## 10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Experts matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

## 11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine du management des ressources humaines.

## 12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance

## Fiche type "ECTS" descriptive du module

### 1. Code et titre du module

CG322

Les nouvelles technologies au service de l'entraînement

### 2. Résumé / présentation

Depuis une dizaine d'années, les différents outils et instruments technologiques liés aux domaines sportifs n'ont pas cessé d'évoluer et de se diversifier. L'ensemble de ses applications, logiciels, accessoires et autres plateformes en tout genre sont autant de ressources mises à disposition de l'entraîneur pour optimiser les performances de ses athlètes. Le contenu de formation dont il est question dans ce module permet de faire une synthèse des nouvelles technologies profitables à l'entraîneur en termes d'organisation, de planification, d'observation ou encore d'évaluation. Ainsi, ce module destiné à la présentation des innovations technologiques sportives les plus récentes s'articule autour de trois grands axes :

- La planification et le suivi de l'entraînement du sportif.

- L'analyse du mouvement.

- Les systèmes de recueil de données : Le Scouting.

Au terme de ce module, le candidat moniteur sportif entraîneur aura été confronté à une série d'outils technologiques lui permettant d'optimiser la planification, l'évaluation et l'organisation de ses entraînements et compétitions. A partir de ses connaissances personnelles, le moniteur sportif entraîneur devra être capable d'identifier parmi l'ensemble des accessoires technologiques proposés aux cours magistraux ceux qui répondent le mieux aux exigences de sa discipline.

Ce module de formation a donc comme objectif de fournir aux entraîneurs des outils concrets pouvant faire l'objet d'une application directe avec leurs propres athlètes. Ce module s'inscrit dans la continuité des modules CG234\_Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif et CG322\_Planifier et évaluer des compétitions.

### 3. Concepts / Mots-clés

Technologie	Charge d'entraînement	Evaluation
Application	Analyse du mouvement	Scouting
Monitoring		

### 4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer les outils technologiques dans le processus global de l'ingénierie de l'entraînement pour préparer leur transfert dans la discipline spécifique.			√					
Micro	Lister et sélectionner un outil technologique en fonction de ses besoins spécifiques dans le processus d'Entraînement.		√						
	Examiner les données recueillies par un outil dans le processus d'Entraînement.			√					
	Examiner le but et les moyens à utiliser dans le "monitoring" pour préparer leur transfert dans la discipline spécifique.			√					
	Examiner le but et les moyens à utiliser dans le "scouting" pour préparer leur transfert dans la discipline spécifique.			√					

### 5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
						√	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√	√	√	√	√	

### 6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			√

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			√	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
					√	√		

## 7. Charge théorique de travail

### Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	3:30	3:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

3:30

### Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	1:30	1:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

1:30

## 8. Critères d'évaluation

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.  
Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges.

## 9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***
Le Multimédia au service de l'apprentissage sportif	CG123	**	Concevoir, planifier et réguler l'entraînement à court, moyen et long terme	CG325	**
Introduction à l'évaluation des facteurs de performance	CG221	*			
Définition des facteurs de la performance sportive	CG231	*			
Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif	CG234	*			

## 10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

## 11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Diplôme, titre, CAP en Education Physique ou Sciences de la motricité.
Brevet Adeps à vocation pédagogique (Moniteur ou niveau 3 minimum) ou autre titre équivalent.
Domaine de l'évaluation de la performance sportive.

## 12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Masters en Education Physique, option « Entraînement du sportif ».	

**Fiche type "ECTS" descriptive du module**

**1. Code et titre du module**

CG323

Didactique des méthodes d'entraînement

**2. Résumé / présentation**

Comme évoqué dans le CG222\_ "Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif", un certain nombre d'actions organisées avant, pendant et après son intervention permet à l'entraîneur d'être efficace et performant, et de là optimiser le potentiel de son / ses sportif(s). Des conseils en matière de planification des activités allant de la mise en place d'une séance à l'agencement de celle-ci sur une période beaucoup plus longue y ont été présentés pour augmenter les chances d'encadrer efficacement un individu ou un groupe de sportifs. Au sens littéral du terme, les méthodes doivent être considérées comme « un ensemble ordonné de manière logique de principes, de règles, d'étapes, qui constitue un moyen pour parvenir à un résultat. C'est aussi une manière de mener, selon une démarche raisonnée, une action, un travail, une activité ». Les méthodes de l'entraînement sportif ne dérogent pas à ces définitions. Ce module théorique développera certaines méthodes d'organisation de l'entraînement des facteurs de performance des activités sportives qui semblent avoir fait leur preuve dans certains contextes. Il constituera une des bases théoriques fondamentales pour une parfaite application dans le CG325\_ "Concevoir, planifier et réguler l'entraînement à court, moyen et long terme", lui-même intégrateur de l'ensemble des concepts abordés dans le cursus de formation.

**3. Concepts / Mots-clés**

Méthodes d'entraînement    Planification                      Recherche de performance  
Charge d'entraînement    Périodisation                      sportive

**4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)**

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Caractériser et illustrer des méthodes modernes d'entraînement en fonction des spécificités de disciplines sportives.			√					
Micro	Expliquer et différencier des méthodes modernes d'entraînement au regard d'objectifs fixés en vue de les intégrer dans le processus d'ingénierie de l'Entraînement.			√					
	Sélectionner et transférer dans ses séances des méthodes modernes d'entraînement.			√					

**5. Modalités et ressources d'enseignement**

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
						√	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√	√	√	√	√	

**6. Type et forme et modalité d'évaluation**

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Types	Formative	Sommative	Certificative
			√

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			√	

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
			√		√	√		

## 7. Charge théorique de travail

### Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone <sup>2)</sup>	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	6:00	6:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone <sup>2)</sup>	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

6:00

### Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone <sup>2)</sup>	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	3:00	3:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone <sup>2)</sup>	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

3:00

## 8. Critères d'évaluation

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.  
Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges.

## 9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Introduction à l'évaluation des facteurs de performance	CG221	*	Concevoir, planifier et réguler l'entraînement à court, moyen et long terme	CG325	**
Principes méthodo. du perfectionnement et de l'entr. sportif	CG222	*			
Définition des facteurs de la performance sportive	CG231	*			
Les nouvelles technologies au service de l'entraînement	CG322	**			

## 10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

## 11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique en Education Physique ou en Sciences de la motricité.
Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Moniteur ou Niveau 3 minimum recyclé "cours généraux" ou Moniteur Sportif Entraîneur) ou tout autre titre jugé équivalent.
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'organisation et de la planification de l'entraînement sportif.

## 12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance



## Fiche type "ECTS" descriptive du module

### 1. Code et titre du module

CG324

L'accompagnement de l'Athlète tout au long de sa vie

### 2. Résumé / présentation

Tout le cursus de formation des cours généraux des moniteurs sportifs, tant dans sa structure que dans ses contenus, tend à définir et à expliciter l'ensemble des éléments à prendre en compte pour optimiser l'encadrement des Sportifs. Plus les objectifs et le niveau de performance s'élevont, plus l'encadrement sportif doit être envisagé de manière plus spécifique. Le public cible des Moniteurs Sportifs Entraîneurs (tous les âges avec distinction entre activités à maturation précoce et tardive ; sportifs en phase de systématisation d'entraînement ; sportifs en phase d'optimisation d'entraînement ; de top niveau national ; de niveau international, ...) nécessite des compétences qu'une seule et même personne ne peut avoir. C'est la raison pour laquelle, un modèle structurel d'« accompagnement sportif » est prôné auprès des fédérations et des athlètes en FWB. Dans un premier temps, ce module de formation présentera les forces, limites et opportunités de ce modèle. Au-delà de la structure d'encadrement sportif, conformément aux recommandations européennes en la matière, la FWB vise à développer le principe de « double carrière ». La gestion du projet de vie (ou double carrière) des élites sportives est un des paramètres de la performance sportive. En s'investissant dans un double projet, le sportif se rassure à long terme et trouve, à court terme, un équilibre propice à l'exercice de son sport. Pour l'entraîneur, le défi consiste à intégrer cette composante dans la préparation de ses sportifs et à amener ceux-ci sur le chemin de la double excellence. Pour aider les sportifs à gérer leur double carrière de manière optimale, différents cadres d'aménagements ont vu le jour dans divers secteurs (enseignement obligatoire, enseignement supérieur et universitaire, formation professionnelle, ...). L'ADEPS et les fédérations sportives développent également des structures d'information et d'accompagnement. Sauf cas exceptionnels, les sportifs n'ont désormais plus à faire un choix entre poursuivre leur carrière sportive et faire des études ou suivre une formation. Combiner les deux est possible.

### 3. Concepts / Mots-clés

Double carrière                      Structures d'accompagnement  
des sportifs

### 4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Expliquer ses fonctions liées à son rôle de « Facilitateur de double carrière » pour ses sportifs.			✓					
Micro	Distinguer les différents cadres d'aménagement en faveur des sportifs reconnus.		✓						
	Distinguer les différentes structures à sa disposition en matière d'« Aide à la Performance Sportive » et de « Projet de Vie ».		✓						
	Expliquer les conditions pour bénéficier d'un aménagement spécifique pour un athlète.			✓					

### 5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
						✓

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		✓	✓	✓	✓	✓	

### 6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
		✓

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		✓	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			✓

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			✓	

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
			✓		✓	✓		

## 7. Charge théorique de travail

### Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone <sup>2)</sup>	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	3:30	3:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone <sup>2)</sup>	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

3:30

### Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone <sup>2)</sup>	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	2:30	2:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone <sup>2)</sup>	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

2:30

## 8. Critères d'évaluation

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.  
Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges.

## 9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Cadre institutionnel du sport européen et du sport mondial	CG311	*			

## 10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Experts matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

## 11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique.
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'accompagnement des sportifs bénéficiant d'une reconnaissance en FWB (sportifs statutarisés).

## 12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance

**Fiche type "ECTS" descriptive du module**

**1. Code et titre du module**

CG325

Concevoir, planifier et réguler l'entraînement à court, moyen et long terme

**2. Résumé / présentation**

Ce module de formation est le prolongement naturel d'un ensemble de modules abordés à d'autres niveaux de formation et à travers d'autres thématiques. Il constitue le dernier module du cursus de formation initiale des cadres sportifs à vocation pédagogique. Les activités de conception, planification et modulation de l'entraînement constituent le « core business » (« le cœur du métier », l'essence-même de la fonction) de l'entraîneur sportif. C'est par la prise en compte et l'intégration judicieuse, pertinente et cohérente d'un ensemble d'éléments que le MS Entraîneur pourra planifier le plus efficacement possible ses actions afin d'augmenter la probabilité d'atteindre les objectifs fixés et de diminuer le risque d'échec, que ce soit à court, moyen et long terme. La planification des séances d'entraînements en vue de l'atteinte de performances sportives, se réfère à des grands principes éprouvés scientifiquement qui ont été abordés dans le module CG222. "Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif". Néanmoins, cette planification (au sens de l'agencement des séances) ne relève pas toujours actuellement d'une « science exacte ». C'est pourquoi, à certains moments et/ou dans certains cas particuliers, des adaptations « empiriques » pensées et réfléchies peuvent malgré tout encore garder une place dans l'organisation de l'entraînement sportif. L'objectif de ce module de formation intégrateur des concepts abordés dans son cursus de formation de moniteur sportif est de confronter le candidat à la réalité et aux exigences du processus et à la méthodologie de la planification sportive en général, et de sa propre discipline en particulier. Tout en étant amené à construire concrètement et progressivement une planification à court, moyen et long terme, le candidat « MS Entraîneur » connaîtra et appréhendera, les bases méthodologiques et les principes modernes de l'organisation de l'entraînement.

**3. Concepts / Mots-clés**

Ingénierie de l'entraînement  
Principes d'entraînement  
Méthodes d'entraînement

**4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)**

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Concevoir l'organisation annuelle de l'Entraînement sportif sur base des principes d'ingénierie en vue de la transférer et la déployer dans sa pratique.				✓				

**5. Modalités et ressources d'enseignement**

Modalités	Présentiel classe*	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre**
	✓			✓	✓	✓

\* Présence aux cours obligatoire

\*\* Pré-requis: validation "new 222" en ligne.

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

**6. Type et forme et modalité d'évaluation**

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		✓	

Types	Formative	Sommative	Certificative
			✓

Formes	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			✓	

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
			✓		✓	✓	✓	

## 7. Charge théorique de travail

### Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone <sup>21</sup>	Distanciel asynchrone	Total
6:00	10:00	10:00	26:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone <sup>21</sup>	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

26:00

### Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone <sup>21</sup>	Distanciel asynchrone	Total
4:00	0:00	0:00	4:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone <sup>21</sup>	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

4:00

## 8. Critères d'évaluation

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.  
Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges.

## 9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Principes méthodo. du perfectionnement et de l'entr. Sportif	CG222	***			
Définition des facteurs de la performance sportive	CG231	***			
Didactique des méthodes d'entraînement	CG323	***			
Introduction à l'évaluation des facteurs de performance	CG221	***			

## 10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Experts matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

## 11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique en Education Physique ou en Sciences de la motricité.
Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Moniteur ou Niveau 3 minimum recyclé "cours généraux" ou Moniteur Sportif Entraîneur) ou tout autre titre jugé équivalent.
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la planification et de l'organisation de l'entraînement.

## 12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Masters en Education Physique, option « Entraînement du sportif ».	

## 4.3 Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance

### ▪ *Objectifs généraux :*

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue :

- D'intégrer et de maîtriser l'influence de tous les facteurs déterminants de l'activité sportive ;
  - D'éduquer sur le sens des entraînements ;
  - Etc.
- 
- *Nombre de modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » : 6*
  
  - *Identification des modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » :*
    - CG331\_Optimisation des facteurs métaboliques de l'activité et de la performance
    - CG332\_Optimisation des facteurs nutritionnels de l'activité et de la performance sportive
    - CG333\_Optimisation des facteurs biomécaniques de l'activité et de la performance sportive
    - CG334\_Optimisation des facteurs neuromusculaires de l'activité et de la performance sportive
    - CG335\_Optimisation de la « souplesse » en vue de la performance
    - CG336\_Optimisation des facteurs psychologiques de l'activité et de la performance sportive
  
  - *Descriptif des modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » : voir infra.*

**Fiche type "ECTS" descriptive du module**

**1. Code et titre du module**

CG331

Optimisation des facteurs métaboliques de l'activité et de la performance

**2. Résumé / présentation**

Ce module de formation est le prolongement du module CG233\_ "La machine humaine à l'effort". Pour rappel, dans le cadre d'une formation dont l'objectif est de préparer de futurs moniteurs qui auront comme vocation l'entraînement de sportifs en vue de les faire performer, la compréhension de la « machine » dont l'individu va se servir pour pratiquer son sport est indispensable. Au premier stade de formation (MS Initiateur), la « machine humaine » a été décrite de façon très générale. Au deuxième stade de formation (MS Educateur), la « machine humaine » a été appréhendée lors de l'activité et de l'exercice physique. Au regard des différents facteurs déterminants de la performance sportive (voir CG231\_ "Définition des facteurs de la performance sportive"), l'objectif de ce module du troisième stade de formation est d'appréhender plus en profondeur les facteurs physiologiques en vue d'optimiser la performance. L'analyse et l'étude du développement et de « l'entraînabilité » des 3 systèmes physiologiques principaux qui interviennent à l'effort constitueront le sujet central de cette unité de formation.

**3. Concepts / Mots-clés**

Paramètre physiologique      Economie de course  
VO2max                              Seuil d'entraînement

**4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)**

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer les facteurs métaboliques dans l'ingénierie de l'Entraînement en vue d'optimiser la performance sportive.			✓					
	Comprendre l'impact physiologique des différentes méthodes d'entraînement.			✓					
Micro	Expliquer le principe de « Capacité à répéter des sprints », son importance dans les disciplines intermittentes et son moyen de développement.			✓					
	Expliquer le principe de « VO2max », les disciplines concernées et son moyen de développement.			✓					
	Expliquer le principe de « l'économie de course », les disciplines concernées et son moyen de développement.			✓					
	Expliquer le principe de « capacité anaérobie », les disciplines concernées et son moyen de développement.			✓					
	Expliquer le principe de « seuil lactique », les disciplines concernées et son moyen de développement.			✓					

**5. Modalités et ressources d'enseignement**

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
						✓	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		✓	✓	✓	✓	✓	

**6. Type et forme et modalité d'évaluation**

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		✓	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			✓

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			✓	

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
			✓		✓	✓		

## 7. Charge théorique de travail

### Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone <sup>2)</sup>	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	8:00	8:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone <sup>2)</sup>	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

8:00

### Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone <sup>2)</sup>	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	3:00	3:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone <sup>2)</sup>	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

3:00

## 8. Critères d'évaluation

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.  
Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges.

## 9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Un support à l'activité physique « machine humaine »	CG132	*			
Définition des facteurs de la performance sportive	CG231	**			
La "machine humaine" à l'effort	CG233	**			
Optimisation des facteurs nutri. de l'activité et de la perf. sportive	CG332	**			

## 10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Experts matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

## 11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique en Education Physique ou en Sciences de la motricité.
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la physiologie de l'exercice.

## 12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Masters en Education Physique, option « Entraînement du sportif »	

**Fiche type "ECTS" descriptive du module**

**1. Code et titre du module**

CG332

Optimisation des facteurs nutritionnels de l'activité et de la performance sportive

**2. Résumé / présentation**

L'alimentation peut grossièrement être comparée au carburant de la machine humaine. Il est aujourd'hui communément admis que l'alimentation occupe (ou devrait occuper ...) une place importante parmi les facteurs de la performance sportive. Ce module de formation est le prolongement du module CG134\_ "Recommandations de base pour une bonne pratique physique." Les connaissances des besoins alimentaires des sportifs ont fortement évolué ces dernières années. Les étapes du bilan nutritionnel et la définition d'un régime alimentaire adapté requièrent une attention et nécessitent des compétences particulières. Seuls des médecins nutritionnistes et des diététiciens qualifiés peuvent s'occuper de ces 2 étapes. Il appartiendra donc à l'athlète de se conformer aux exigences prescrites par ces spécialistes. L'entraîneur et l'entourage de l'athlète auront pour mission de l'encourager et de le « superviser » pour qu'il respecte ses besoins nutritionnels tant quantitativement que qualitativement, mais aussi les moments opportuns pendant lesquels s'alimenter.

**3. Concepts / Mots-clés**

Hydratation à l'effort  
Alimentation à l'effort  
Préparation nutritionnelle ☒

**4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)**

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer les facteurs nutritionnels dans l'ingénierie de l'Entraînement en vue d'optimiser la performance sportive.			✓					
Micro	Intégrer des modèles alimentaires et les appliquer à la nutrition du sportif.			✓					
	Caractériser les substrats utilisés pour la production énergétique musculaire.		✓						
	Discuter de l'anabolisme musculaire et sa relation avec la performance musculaire.		✓						
	Concevoir la périodisation nutritionnelle et hydrique de l'entraînement et de la période de compétition du sportif.				✓				
	Intégrer le bilan nutritionnel du sportif dans sa préparation à la performance.			✓					
	Générer un programme d'utilisation des compléments alimentaires pour sportifs.				✓				

**5. Modalités et ressources d'enseignement**

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
					✓		
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	✓	✓	✓	✓	✓		✓

**6. Type et forme et modalité d'évaluation**

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	✓		

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
		✓	✓

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		✓		✓

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
		✓		✓	✓			✓



## 7. Charge théorique de travail

### Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				4:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	4:00	4:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

### Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				1:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	1:30	1:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

## 8. Critères d'évaluation

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.  
Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges.

## 9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Recommandations de base pour une bonne pratique phys.	CG134	*			
Optimisation des facteurs métab.de l'activité et de la perf.	CG331	***			

## 10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

## 11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique.
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la physiologie de l'exercice et plus spécifiquement de la nutrition.

## 12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Masters en Education Physique, option « Entraînement du sportif».	

**Fiche type "ECTS" descriptive du module**

**1. Code et titre du module**

CG333

Optimisation des facteurs biomécaniques de l'activité et de la performance sportive

**2. Résumé / présentation**

Ce module de formation est le prolongement des modules CG233\_ "La machine humaine à l'effort" et CG234\_ "Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif". Pour rappel, dans le cadre d'une formation dont l'objectif est de préparer de futurs moniteurs qui auront comme vocation l'entraînement de sportifs en vue de les faire performer, la compréhension de la « machine » dont l'individu va se servir pour pratiquer son sport est indispensable. Au premier stade de formation (MS Initiateur), la « machine humaine » a été décrite de façon très générale. Au deuxième stade de formation (MS Educateur), la « machine humaine » a été appréhendée lors de l'activité et de l'exercice physique. Un module introductif à l'analyse de base du mouvement sportif a permis d'aborder les premières notions de « facteurs biomécaniques de la performance sportive ». Au regard des différents facteurs déterminants de la performance sportive (voir CG231\_ "Définition des facteurs de la performance sportive"), l'objectif de ce module du troisième stade de formation est d'appréhender plus en profondeur les facteurs biomécaniques en vue d'optimiser la performance. L'analyse et l'étude conjointes du mouvement humain et des principes fondamentaux de mécanique constitueront le sujet central de cette unité de formation.

**3. Concepts / Mots-clés**

Analyse du mouvement      Moment d'inertie  
Moment de force            Travail et énergie

**4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)**

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer les facteurs biomécaniques dans l'ingénierie de l'Entraînement en vue d'optimiser la performance sportive.			✓					
Micro	Expliquer les bases de la cinématique humaine du geste sportif en vue de les intégrer dans les techniques spécifiques à sa discipline.			✓					

**5. Modalités et ressources d'enseignement**

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
						✓	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		✓	✓	✓	✓	✓	

**6. Type et forme et modalité d'évaluation**

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		✓	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			✓

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			✓	

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
			✓		✓	✓		

## 7. Charge théorique de travail

### Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone <sup>21</sup>	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	4:00	4:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone <sup>21</sup>	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

4:00

### Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone <sup>21</sup>	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	2:30	2:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone <sup>21</sup>	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

2:30

## 8. Critères d'évaluation

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.  
Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges.

## 9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif	CG234	**			
Prévention et prophylaxie dans les gestes et les perf. sportives	CG342	**			

## 10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Experts matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

## 11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique en éducation physique, en sciences de la motricité ou d'un titre d'ingénieur (orientation biomécanique).
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'analyse du mouvement et de la biomécanique.

## 12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Masters en Education Physique, option « Entraînement du sportif ».	

**Fiche type "ECTS" descriptive du module**

**1. Code et titre du module**

CG334

Optimisation des facteurs neuro-musculaires de l'activité et de la performance sportive

**2. Résumé / présentation**

Ce module de formation est le prolongement du module CG232\_ "La machine humaine à l'effort". Pour rappel, dans le cadre d'une formation dont l'objectif est de préparer de futurs moniteurs qui auront comme vocation l'entraînement de sportifs en vue de les faire performer, la compréhension de la « machine » dont l'individu va se servir pour pratiquer son sport est indispensable. Au premier stade de formation (MS Initiateur), la « machine humaine » a été décrite de façon très générale. Au deuxième stade de formation (MS Educateur), la « machine humaine » a été appréhendée lors de l'activité et de l'exercice physique. Au regard des différents facteurs déterminants de la performance sportive (voir CG231\_ "Définition des facteurs de la performance sportive"), l'objectif de ce module du troisième stade de formation est d'appréhender plus en profondeur les facteurs neuro-musculaires en vue d'optimiser la performance. L'analyse et l'étude du développement et de « l'entraînabilité » du système neuro-musculaire qui intervient à l'effort constituera le sujet central de cette unité de formation.

**3. Concepts / Mots-clés**

Développement de la force      Puissance  
Force maximale                  Programmation d'entraînement  
Force endurance

**4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)**

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	<b>Intégrer les facteurs neuro-musculaires dans l'ingénierie de l'entraînement en vue d'optimiser la performance sportive.</b>			√					
Micro	Expliquer les fondamentaux du fonctionnement du système neuro-musculaire en vue de les intégrer dans sa discipline spécifique.			√					
	Expliquer les voies et moyens de développer le système neuro-musculaire en vue de les intégrer dans sa discipline spécifique.			√					
	Expliquer les bases du renforcement musculaire chez le jeune en vue de les intégrer dans sa discipline spécifique.			√					
	Comparer les différentes méthodes qui conduisent au développement des différents types de force en vue de les intégrer dans sa discipline spécifique.			√					

**5. Modalités et ressources d'enseignement**

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
						√	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√	√	√	√	√	

**6. Type et forme et modalité d'évaluation**

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo, péda, dida, tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			√

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			√	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
			√		√	√		

## 7. Charge théorique de travail

### Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				6:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	6:00	6:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

### Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	2:30	2:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

## 8. Critères d'évaluation

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.  
Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges.

## 9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Un support à l'activité physique : la « machine humaine »	CG132	*			
La "machine humaine" à l'effort	CG233	**			
Optimisation de la « souplesse » en vue de la performance	CG335	**			

## 10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

## 11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique en éducation physique ou en sciences de la motricité.
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la physiologie de l'exercice.

## 12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Masters en Education Physique, option « Entraînement du sportif».	

**Fiche type "ECTS" descriptive du module**

**1. Code et titre du module**

CG335

Optimisation de la « souplesse » en vue de la performance

**2. Résumé / présentation**

Ce module de formation est le prolongement du module CG334\_ "Optimisation des facteurs neuro-musculaires de l'activité et de la performance sportive", mais aussi du module CG134\_ "Recommandations de base pour une bonne pratique physique". Dans ces modules, quelques notions de base sur la souplesse ont déjà été abordées. D'autre part, les qualités physiologiques des structures ostéo-articulaires et musculo-tendineuses ont été quelque peu développées dans les modules CG234\_ "Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif" et CG233\_ "La "machine humaine" à l'effort". Weineck précisait déjà que « la souplesse est cette capacité et qualité qu'a le sportif de pouvoir exécuter des mouvements de grande amplitude articulaire par lui-même ou sous l'influence d'une force extérieure ». Même si "Flexibility is an area of sport concerning which every athlete, sports physician, therapist, trainer and scientist has an opinion. Divergent views on the importance of flexibility in injury and athletic performance are the rule." (Gleim G. W. et al. - 1997). Ce module tentera de faire une synthèse pratique et concrète sur ce sujet. Ce facteur clé de performance, cette qualité doit impérativement être développée, entretenue, voire optimisée en fonction de contextes de pratiques sportives, mais aussi en fonction des moments de préparation (en ce compris la prévention de blessures), de performance ou de récupération, voire même de soins (de la revalidation à la réathlétisation). La souplesse au sens large du terme répond à différents objectifs du sportif. Les besoins de chaque athlète sont spécifiques. Ils doivent donc être analysés en tenant compte des particularités de chaque discipline, et plus particulièrement des gestes à effectuer (à cet effet et pour rappel voir aussi les modules CG234 et CG333). On peut (doit) donc considérer qu'il existe différents types de souplesse et qu'elle peut / qu'elle doit être entraînée de différentes manières au regard des objectifs attendus.

**3. Concepts / Mots-clés**

Développement de la souplesse      Méthode d'étirement active-passive      Séances spécifique d'étirement musculaire

**4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)**

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer les principes et des méthodes fondamentales développant la souplesse dans l'ingénierie de l'entraînement en vue d'optimiser la performance sportive.			√					
Micro	Identifier les structures physiologiques mises en jeu dans un étirement.		√						
	Expliquer la stratégie de développement de la souplesse en vue de les intégrer dans sa discipline spécifique.			√					

**5. Modalités et ressources d'enseignement**

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
						√	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√	√	√	√	√	

**6. Type et forme et modalité d'évaluation**

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			√

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			√	

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
			√		√	√		

## 7. Charge théorique de travail

### Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone <sup>2</sup>	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	3:30	3:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone <sup>2</sup>	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

3:30

### Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone <sup>2</sup>	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	1:30	1:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone <sup>2</sup>	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

1:30

## 8. Critères d'évaluation

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.  
Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges.

## 9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Recommandations de base pour une bonne pratique physique <sup>2</sup>	CG134	*			
La "machine humaine" à l'effort	CG233	**			
Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif	CG234	**			
Optimisation des facteurs neuro-muscu. de l'activité et de la perf. sportive	CG334	**			

## 10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

## 11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique en éducation physique ou en sciences de la motricité
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la physiologie de l'exercice.

## 12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Masters en Education Physique, option « Entraînement du sportif »	

**Fiche type "ECTS" descriptive du module**

**1. Code et titre du module**

CG336

Optimisation des facteurs psychologiques de l'activité et de la performance sportive

**2. Résumé / présentation**

Ce module de formation est la suite et le complément du module CG232\_« Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive ». Au niveau MS Educateur, le contenu de formation s'est focalisé sur l'explication des différents modèles psycho-émotionnels et environnementaux. Au niveau MS Entraîneur, on tentera alors d'intégrer ces facteurs psycho-émotionnels dans l'Ingénierie de l'entraînement en vue d'optimiser la performance sportive. ☒

**3. Concepts / Mots-clés**

Aspects psycho-émotionnels      Gestion psycho-émotionnelle  
Emotions                                  Confiance  
Climat motivationnel

**4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)**

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	<b>Intégrer les facteurs psycho-émotionnels dans l'ingénierie de l'Entraînement en vue d'optimiser la performance sportive.</b>			v					
Micro	Expliquer aux athlètes en quoi leurs interprétations de leurs émotions comme facilitatrices ou débilantes peut avoir une influence sur leurs comportements.			v					
	Décrire en quoi les interactions entre orientation des buts, climat motivationnel et habiletés perçues influencent l'implication dans les buts.		v						
	Intégrer la distinction entre exigences et contrôles.			v					
	Transférer les modèles permettant de développer la confiance en soi des athlètes.			v					
				v					

**5. Modalités et ressources d'enseignement**

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
						v	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		v	v	v	v	v	

**6. Type et forme et modalité d'évaluation**

Module évalué	Oui	Non
	v	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		v	

Types	Formative	Sommative	Certificative
			v

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			v	

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
			v		v	v		



## 7. Charge théorique de travail

### Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	4:30	4:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

4:30

### Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	2:30	2:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

2:30

## 8. Critères d'évaluation

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.  
Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges.

## 9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle	CG131	*			
Aspects psycho-émo. et environnementaux de la perf. Sportive	CG232	**			

## 10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Experts matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

## 11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat de psychologue du sport et d'aptitude pédagogique.
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la psychologie du sport.

## 12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance

## 4.4 Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs

### ▪ *Objectifs généraux :*

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Se référer à des moyens d'évaluation et de diagnostic élémentaire de traumatologie sportive ;
  - Comprendre et s'appuyer sur des traitements de pathologies sportives ;
  - Etc.
- *Nombre de modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » : 2*
- *Identification des modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » :*
- CG341\_Rôles de l'entraîneur dans les diagnostics, les traitements et le suivi de pathologies sportives
  - CG342\_Prévention et prophylaxie dans les gestes et les performances sportives  
**La présence à ce module est obligatoire !**
- *Descriptif des modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » :*  
voir infra.

**Fiche type "ECTS" descriptive du module**

**1. Code et titre du module**

CG341

Rôles de l'entraîneur dans les diagnostics, les traitements et le suivi de pathologies sportives

**2. Résumé / présentation**

Même si son attention doit être portée sur toutes les actions de prévention (voir les modules CG241\_« Prévention des blessures du geste sportif » et CG342\_« Prévention et prophylaxie dans les gestes et les performances sportives »), de fait l'entraîneur est tôt ou tard confronté aux pathologies de son/ses sportif(s). L'entraîneur est très souvent le premier témoin de l'accident, de l'incident ou de « conditions » responsables de blessures, traumatismes, pathologies, ... Il aura un premier rôle essentiel d'observation et d'écoute. Même s'il pourra/devra parfois prodiguer les premiers soins (voir le module complémentaire « Une pratique en toute sécurité : les 1<sup>er</sup> soins en milieux sportifs »), en aucun cas il ne pourra jouer le rôle du médecin ou du kinésithérapeute.

**3. Concepts / Mots-clés**

Diagnostic médical                      Protocole de reprise du sport  
Pathologies sportives

**4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)**

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Identifier et expliquer les rôles de l'entraîneur dans le continuum de la prise en charge selon la situation.			v					
Micro	Définir l'histologie des tissus composant le système ostéoarticulaire.	v							
	Identifier la physiologie des tissus composant le système ostéoarticulaire.	v							
	Expliquer le classement des situations pathologiques du système ostéoarticulaire.			v					
	Organiser la procédure de prise en charge des situations pathologiques du système ostéoarticulaire en vue de l'intégrer dans ses pratiques professionnelles spécifiques.			v					
	Décrire les différents traitements qui interviennent dans le suivi d'une pathologie du système ostéoarticulaire en vue de l'intégrer dans ses pratiques professionnelles spécifiques.		v						
	Différencier les examens spécialisés qui interviennent dans la mise en place d'un diagnostic d'une pathologie du système ostéoarticulaire en vue de l'intégrer dans ses pratiques professionnelles spécifiques.			v					

**5. Modalités et ressources d'enseignement**

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
						v	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		v	v	v	v	v	

**6. Type et forme et modalité d'évaluation**

Module évalué	Oui	Non
	v	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		v	

Types	Formative	Sommative	Certificative
			v

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			v	

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
			v		v	v		

## 7. Charge théorique de travail

### Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone <sup>2)</sup>	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	2:00	2:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) ... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone <sup>2)</sup>	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

2:00

### Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone <sup>2)</sup>	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	1:00	1:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) ... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone <sup>2)</sup>	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

1:00

## 8. Critères d'évaluation

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.  
Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges.

## 9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Prévention des blessures du geste sportif	CG241	**			
Prévention et prophylaxie dans les gestes et les perf. sportives	CG342	**			

## 10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Experts matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

## 11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat de médecin ou de kiné du sport et d'aptitude pédagogique. <sup>3)</sup>
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la médecine et de la kinésithérapie du sport.

## 12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Masters en Education Physique, option « Entraînement du sportif ».	

**Fiche type "ECTS" descriptive du module**

**1. Code et titre du module**

CG342

Prévention et prophylaxie dans les gestes et les performances sportives

**2. Résumé / présentation**

Ce module de formation abordé au niveau MS Entraîneur est un parfait complément au module CG241 « Prévention des blessures du geste sportif ». Au niveau MS Educateur l'accent a été mis sur les principaux facteurs de risque pouvant entraîner une blessure. Il s'agissait de principes généraux. Le module dont il est question s'attachera davantage à définir et à proposer un processus réflexif pour l'entraîneur mettant en relation la prise de conscience d'un risque de blessure constaté ou pressenti avec son organisation et son intervention dans l'entraînement du geste sportif ; autrement dit de la « prophylaxie » spécifique aux phases d'entraînement et de compétition. Les modules CG222 « Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif », CG234\_ « Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif » et CG333 « Optimisation des facteurs biomécaniques de l'activité et de la performance sportive » constitueront le canevas de base de l'analyse du geste sportif en vue de son entraînement et de son optimisation en vue de la performance, le tout en veillant à éviter une blessure. La répétition systématisée du geste, les charges engendrées, les compensations créées, les adaptations nécessaires, la recherche des limites de performance, le développement de la technologie du matériel et des matériaux, ... sont autant de facteurs pouvant entraîner un risque de blessure à court, moyen et long terme.

**3. Concepts / Mots-clés**

Prévention des blessures  
Prophylaxie dans le geste sportif

**4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)**

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Concevoir une stratégie optimale de prévention de blessure dans son contexte disciplinaire.				✓				
Micro	Intégrer les concepts fondamentaux d'une recherche sur l'épidémiologie des blessures dans sa discipline sportive.			✓					
	Hierarchiser et prioriser les principaux facteurs de risque lésionnels d'un sportif dans son contexte disciplinaire.				✓				
	Proposer un programme de prévention adapté aux besoins d'un sportif dans un contexte donné.				✓				
	Analyser l'efficacité de sa stratégie préventive.			✓					

**5. Modalités et ressources d'enseignement**

Modalités	Présentiel classe*	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	✓			✓		

**\* Evaluation en présentiel classe**

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	✓	✓	✓	✓	✓		✓

**6. Type et forme et modalité d'évaluation**

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		✓	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			✓

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			✓	

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
			✓		✓	✓		

## 7. Charge théorique de travail

### Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone <sup>2)</sup>	Distanciel asynchrone	Total
0:00	1:30	0:30	2:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone <sup>2)</sup>	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

2:00

### Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone <sup>2)</sup>	Distanciel asynchrone	Total
1:00	0:00	0:00	1:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone <sup>2)</sup>	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

1:00

## 8. Critères d'évaluation

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.  
Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges.

## 9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***
Principes méthodo. du perfectionnement et de l'entr. Sportif	CG222	*		CG341	**
Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif	CG234	**			
Prévention des blessures du geste sportif	CG241	**			
Optimisation des facteurs bioméca. de l'activité et de la perf. sportive	CG333	**			

## 10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Experts matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

## 11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat de médecin ou de kiné du sport et d'aptitude pédagogique. <sup>3)</sup>
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la médecine et de la kinésithérapie du sport.

## 12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance

## 4.5 Thématique 5 : Ethique et déontologie

### ▪ Objectifs généraux :

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Se référer aux articles des déclarations des Droits de l'Homme et des citoyens et à la déclaration des Droits de l'Enfant en matière d'Education et de Sport ;
  - Participer à l'élaboration et de mettre en œuvre un « règlement d'ordre intérieur », une « charte » ou « un code de conduite » au sein de son entité sportive ;
  - Etc.
- 
- *Notions et concepts intégrés aux modules CG321 (Leadership), CG336 (Optimisation « Psycho ») et CG324 (accompagnement du sportif ; CG341, rôle de l'entraîneur ; CG342 (prophylaxie).*

## 4.6 Volumes horaires et modules de formation : Moniteur Sportif Entraîneur

Les volumes horaires pour chaque module sont repris dans le descriptif (voir tableau synoptique) de ce document.

- Activités en présentiel au sein de la plateforme LMS et en présentiel classe :

Ces activités sont déclinées en « charge théorique de travail ». Cette dernière indique le temps en principe nécessaire aux apprenants pour suivre toutes les activités de formation et d'apprentissage concordantes (écoutes, lectures, rédaction, étude personnelle, visionnage de vidéos, d'animations, utilisation de divers outils média, ...) ainsi que tous types / formes d'évaluations requises pour parvenir aux résultats d'apprentissage attendus.

Chaque module est identifié en charge théorique de travail.

## 4.7 Qualifications et/ou expérience utile exigée des intervenants (chargés de cours)

Suivant que les cours se réalisent aux niveaux techniques, pédagogiques, théoriques ou pratiques, les intervenants (chargés de cours) doivent posséder des compétences adaptées et particulières. Les compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours sont explicitées au sein de chaque fiche explicitant les modules de cours.

L'AG Sport sollicite et, in fine, désigne les intervenants en fonction du niveau de qualification (MS Ini., MS Edu., MS Train.), de la thématique et du module de cours à dispenser et/ou à concevoir de façon numérique.

L'AG Sport peut faire la preuve des acquis d'expérience et d'expertise des intervenants dans le domaine de formation concerné. Il devra en être de même pour tout opérateur délégataire de la formation.

Lors de tous les cours théoriques, les intervenants doivent faire preuve d'au moins deux de ces compétences spécifiques :

- Faire preuve (justification) d'une expérience utile effective dans le champ d'intervention.
- Etre détenteur d'un diplôme pédagogique.
- Etre détenteur d'un diplôme en éducation physique et/ou en sciences de la motricité (finalités "entraînement" et/ou des sciences des activités physiques et sportives)
- Etre "expert" justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner cours au niveau d'intervention ou pouvant justifier d'une expérience professionnelle probante.
- Etc.



## 5 REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES

Ce chapitre répond à l'Art. 38. § 4. du décret du 03 mai 2019, au point 5 (*La description des programmes et contenus des stages*).

Les Cours Généraux de l'AG Sport ne nécessitent nullement de stages didactiques ou pédagogiques.

## 6 REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D’EVALUATION

Ce chapitre répond à l’Art. 38. § 4. du décret du 03 mai 2019, au point 6 (*la description des modalités d’évaluation*).

### 6.1 Principe général des évaluations certificatives

Toutes les évaluations certificatives se réaliseront directement sur la plateforme LMS durant les parcours de formation, excepté pour les modules CG312, CG321, CG325 et CG 342. Ces modules feront l’objet d’évaluations sur la plateforme et en présentiel classe. Dans certains modules, dont notamment le CG321 et le CG342, les cahiers de travail pourraient être évalués (voir fiche ECTS de chaque module).

Chaque candidat inscrit devra suivre un parcours personnalisé de formation.

Il pourra notamment télécharger les syllabi, suivre des vidéos, des tutoriels, divers médias qui lui permettront d’acquérir les savoirs attendus au terme du parcours de formation.

Des évaluations seront mises en place sous diverses modalités et formes, dont notamment : diverses modalités du principe « texte à trous », tous types d’appariements, photos et/ou vidéos enrichies, composition ouverte (étude de cas, situation de résolution de problème, etc.), questions à choix multiples, etc. (voir section 4.0.5)

Afin de passer à un autre module et/ou parcours le candidat devra avoir réussi les activités d’apprentissage et d’évaluation proposées. Pour les activités réalisées sur la plateforme LMS, diverses ressources d’accompagnement pédagogiques, de remédiation, de révision sont programmées.

Dès la réussite d’un module, il lui sera proposé de continuer son parcours de formation personnalisé.

### 6.2 Délai d’organisation des évaluations certificatives

Après inscription réalisée via « Mon Espace », le guichet digital de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le candidat peut accéder à la plateforme LMS « Mon eCS ». Cet accès est valide jusqu’à la date de la seconde session d’examen.

Chaque parcours (cf point 1.4) devra être réalisé pour une échéance fixée. Celle-ci est indiquée dans le document présentant l’organisation du parcours de l’édition concernée. Ce document est disponible sur le site [www.sport-adeps.be](http://www.sport-adeps.be) rubrique « formation des cadres sportifs » et dans l’introduction du parcours sur la plateforme « Mon eCS ».

Le candidat devra avoir validé la totalité du parcours en ligne au plus tard **10 jours ouvrables avant la date de l’examen de la première session** (cf point 6.8).

Au-delà de ces délais de validation des parcours, l’achèvement des modules ne sera plus pris en compte pour la validation de l’ensemble de son parcours des cours généraux entraîneur. Le candidat devra se réinscrire et s’acquitter de nouveaux droits d’inscription.

Les « modules » finalisés et certifiés en ligne (sur la plateforme Mon eCS) pourraient faire l'objet d'une dispense. Cette dispense sera valable 2 ans maximum à compter de la date du démarrage du parcours 1, sauf modification notoire des modules concernés.

### 6.3 Objectif des évaluations

L'objectif de l'évaluation d'un candidat dans un champ donné est de juger son niveau de maîtrise dans :

- l'appréhension des objectifs et des finalités d'un champ donné par rapport à :
  - un module considéré de façon isolée ;
  - plusieurs modules groupés ;
  - l'ensemble d'une thématique ;
  - plusieurs thématiques groupées.
- l'utilisation et l'application des notions théoriques et pratiques reçues lors de la formation qui lui a été dispensée,
- l'utilisation et l'application des notions théoriques et pratiques jugées essentielles et indispensables par l'opérateur de formation pour lui permettre de prendre en charge de façon autonome et adéquate des individus (voir public cible) en groupe ou individuellement.

### 6.4 Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect

#### 6.4.1 Les critères d'accès aux évaluations sont :

- La réalisation effective d'une inscription en ligne en bonne et due forme ;
- Le paiement effectif des droits d'inscription ;
- La justification de la réussite ou de la validation des cours généraux théoriques des niveaux préalables à savoir MS Ini. et MS Edu. (principe de consécuitivité des cours généraux – voir 1.2. Introduction générale) ;
- La justification d'une présence effective **à la totalité** des modules pour lesquels la présence est obligatoire (voir section 6.4.2 – Présence aux cours).
- La validation des modules/parcours en ligne dans les délais fixés au démarrage de la formation ;
- Le respect de l'âge minimal requis (usage de la Carte d'Identité ou document administratif d'identification) ;
- Le respect des règles déontologiques et de bienséance d'un cadre sportif ;
- Les principes de vie en commun et de déontologie d'un cadre sportif ;
- Le respect de la charte « Vivons sport » ;
- Etc.

- Les conséquences du non-respect de ces conditions, sont :
  - Un nonaccès aux évaluations finales de la formation (le candidat est réputé non délibérable) ;
  - Une non-proclamation des résultats obtenus ;
  - Un non-remboursement de la formation.

### 6.4.2 Présence au cours

La présence aux cours n'est pas obligatoire pour tous les modules, MAIS la présence est obligatoire pour certains modules clairement identifiés ci-dessous. Ces modules sont au nombre de 5 et représentent 28h30 de cours en présentiel ou en distanciel synchrone.

**Obligatoire** (100% de présence – 28h30 effectives) pour les modules suivants :

- Module 0 (CG300) : Accompagnement au développement des compétences d'entraîneur (6h00)

#### Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif

- Module 2 (CG312) – partie 2 : Lutte contre le dopage : entre prévention et répression 2/2 (1h30)

#### Thématique 2 : Didactique et Méthodologie

- Module 1 (CG 321) : Leadership situationnel efficace (3h30)
- Module 5 (CG 325) : Concevoir, planifier et réguler l'entraînement à court, moyen et long terme (16h00)

#### Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs

- Module 2 (CG342) : Prévention et prophylaxie dans les gestes et les performances sportives (1h30)

## 6.5 Conséquences d'une non-présence à un ou des modules obligatoires

- Le candidat qui n'aurait pas 100% de présence à un ou plusieurs modules dont la présence obligatoire est requise (voir point 6.4.2) ne sera pas admis aux évaluations, ni délibérés pour cause de présence insuffisante aux modules de cours obligatoires.
- Une attestation de réussite des cours généraux MS Train. ne pourra être délivrée (voir 6.4.1 critères d'accès aux évaluations).

## 6.6 Réussite obligatoire de tous les modules évalués en présentiel

- L'évaluation des modules CG312, CG321, CG325 et CG342 se fait en présentiel (classe). Les modalités d'évaluation de ces derniers sont précisées dans les fiches ECTS reprises à la section 4 de ce cahier des charges. La réussite de tous ces modules est obligatoire pour la certification de l'ensemble du parcours de formation.

## 6.7 Règle particulière en 2<sup>ème</sup> session

- Pour les modules évalués en présentiel, une seconde session est accordée en cas d'échec.
- En cas d'échec à la seconde session, et pour bénéficier d'une dispense d'un module lors d'un report d'édition, celui-ci devra être validé avec une note égale ou supérieure à 50%.
- Les candidats excusés pour raison recevable (voir section 6.9 Publicité des modalités lors d'absences/légitimité motif de report) seront versés dans la session d'évaluation suivante.

## 6.8 Publicité des accès aux évaluations

- Principes des prérequis dans le parcours de formation (voir section 4.0.8) :
  - Pour accéder au parcours 2, il faut avoir au préalable validé le parcours 1.
  - Pour accéder au parcours 3, il faut avoir au préalable validé le parcours 2.
  - Pour accéder au parcours 4, il faut avoir au préalable validé le parcours 3.
  - Pour accéder aux évaluations en présentiel, il faut avoir validé le parcours correspondant **10 jours ouvrables avant la date de l'examen**.
- Afin de passer à un autre module et/ou autre thématique/bloc le candidat devra avoir réussi les tests en ligne proposés. Ils lui seront proposés autant de fois qu'il lui sera nécessaire afin de réussir l'activité pédagogique, avec notamment diverses activités d'accompagnement pédagogiques, de remédiation, de révision,...
- Dès la réussite d'un module, il lui sera proposé de continuer son parcours de formation personnalisé.
- Convocation systématique des candidats admissibles aux évaluations par voie officielle écrite (le courrier électronique est privilégié) par le biais de l'organisme de formation.
- Seules les personnes admissibles aux examens sont convoquées ! En conséquence aucun candidat non-inscrit et donc non invité aux évaluations ne sera accepté à l'évaluation (même s'il se présente le jour de l'évaluation).
- Information systématique des candidats non-admissibles aux évaluations et donc non-délibérables (comme par exemple, pour cause de présence insuffisante aux modules de cours obligatoires en l'espace de deux éditions consécutives de formation Moniteur Sportif Entraîneur, abandon,...) par voie officielle écrite (le courrier électronique est privilégié) par le biais de l'organisme de formation.
- Si le candidat est admis à présenter l'évaluation, son arrivée tardive à un examen écrit ne lui donne pas automatiquement droit à la durée totale prévue initialement.
- Une évaluation est réalisée pour toute épreuve commencée.

## 6.9 Publicité des modalités lors d'absences/abandon aux évaluations

- Tout candidat qui ne se présente pas à une édition d'évaluation (1<sup>ère</sup> ou seconde session) sera considéré comme absent.
- Tout candidat considéré comme absent sera automatiquement « ajourné » en seconde édition d'évaluation. S'il est considéré comme absent lors de la seconde session d'évaluation, il sera « refusé ».
- Tout candidat peut justifier d'une absence par édition d'évaluation. Les coordonnées de la personne de contact à prévenir sont communiquées au point 1.1 - Informations concernant l'opérateur de formation.
- Modalités de la communication de justification d'absence : courriel + justificatif d'absence (CM, attestation d'employeur, etc.) à la personne de contact de l'AG Sport.
- Délai de communication de cette demande de justification d'absence : 2 jours ouvrables après la date de l'édition d'évaluation.
- Il n'est possible de bénéficier que d'un seul report justifié par édition d'évaluation.
- La légitimité du motif de report est appréciée par l'opérateur de formation (certificat médical dûment complété, certificat de décès d'un parent proche, attestation d'un employeur, attestation d'une Fédération sportive indiquant le motif d'absence, etc.)
- Le candidat arrivant tardivement peut se voir refuser l'entrée à l'évaluation par le membre du personnel en charge de la surveillance de celle-ci. En sus, dès le moment où un candidat a quitté le lieu d'examen, tout autre candidat arrivant après se verra irrémédiablement refuser l'entrée à l'évaluation.
- Tout candidat qui se verra refuser l'accès à l'évaluation (voir supra) sera considéré comme « absent ».
- Si le candidat est admis à présenter l'évaluation, son arrivée tardive à un examen écrit ne lui donne pas automatiquement droit à la durée totale prévue initialement pour la réalisation de l'évaluation.
- Une évaluation est réalisée pour toute épreuve commencée.
- Etc.

## 6.10 Contenus et exigences des évaluations

- Les savoirs et connaissances théoriques terminales à maîtriser sont indiquées au point 4 (REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS GENERAUX). Les savoirs et connaissances théoriques constituent les socles des compétences déclinées pour chaque niveau de qualification.
- Les niveaux taxonomiques des savoirs (déclaratifs et/ou procéduraux à maîtriser pour un candidat « Moniteur Sportif Entraîneur », sont repris au sein de chaque module de cours qui fait partie d'une thématique (1 à 5). Elles sont répertoriées au sein de chaque module comme suit : « Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages ».
- Les évaluations concernent les matières vues au cours de la formation et publiées sur le site web [www.sport-adepts.be](http://www.sport-adepts.be) et/ou la plateforme LMS et/ou remises lors des modules de cours.
- En fin d'évaluation chaque candidat remet sa grille et/ou son formulaire d'évaluation, son (ses) questionnaire(s) et signe le registre de présences.
- Aucune photo, vidéo, capture d'écran, etc. ne peut être réalisée au cours du parcours de formation individualisé.

## 6.11 Forme, type et durée des évaluations des connaissances

Les évaluations des cours généraux sont identifiées comme suit (voir chaque fiche ECTS/module).

## 6.12 Règlementation des évaluations

Toutes les évaluations certificatives se réaliseront au sein de la plateforme LMS et/ou en présentiel pour certains modules (voir section 6.7 : CG312, CG321, CG325 et CG 342).

Chaque candidat inscrit devra suivre un parcours personnalisé de formation au sein de la plateforme LMS. Il sera invité au sein et/ou à la fin de chaque module de cours à une évaluation.

Au sein de chaque module des évaluations seront mises en place sous diverses formes (diverses modalités du principe « texte à trous », tous types d'appariements, photos et/ou vidéos enrichies, composition ouverte (étude de cas, situation de résolution de problème, etc.), Questions à choix multiples, etc.

Afin d'évoluer dans son parcours de formation (passer à un autre module et/ou autre thématique/bloc de contenus de formation) le candidat devra avoir validé toutes les activités pédagogiques et réussi les tests en ligne proposés.

Afin de passer à un autre module et/ou autre thématique/bloc le candidat devra avoir réussi les tests en ligne proposés. Ils lui seront proposés autant de fois qu'il lui sera nécessaire afin de réussir l'activité pédagogique, avec notamment diverses activités d'accompagnement pédagogiques, de remédiation, de révision.

Dès la réussite d'un module, il lui sera proposé de continuer son parcours de formation personnalisé.

Chaque candidat qui n'aura pas terminé son parcours de formation dans les délais impartis (voir 6.2 Délai pour les évaluations certificatives) sera considéré en échec et/ou abandon de la formation. Il recevra une information personnalisée.

Lors des évaluations certificatives via la plateforme LMS le candidat ne peut en aucun cas être aidé par une personne tierce de quelque façon que cela soit.

***L'AG Sport délibère chaque candidat et rend souverainement un avis de réussite ou de refus.*** (Voir section 6.18 Motivation du résultat en délibération.)

### 6.13 Validité des évaluations

La durée de validité du certificat/de l'attestation de réussite des modules/thématiques des cours généraux est de 4 ans accomplis, sauf modification notoire des contenus de formation. Autrement dit, dès qu'un module ou une thématique fait l'objet d'une réécriture avec des modifications significatives, la durée de validité est suspendue.

La validité peut être prorogée si, pendant ces quatre années, la formation spécifique n'a pas été organisée par l'opérateur de formation. Dans ce cas la validité est prolongée jusqu'à l'organisation de la formation attendue.

Tout litige concernant cette règle par un candidat sera étudié de façon individualisée par l'AG Sport qui prendra, in fine et souverainement, une décision.

### 6.14 Nombre de sessions d'évaluation

Cette section concerne uniquement les évaluations réalisées en présentiel.

L'évaluation du candidat, à chaque niveau de qualification et dans chaque champ de compétence :

- sanctionne un niveau de qualification en fonction de critères et indicateurs définis et communiqués préalablement au candidat ;
- porte sur le travail fourni par le candidat en fonction des finalités définies et mentionnées dans chaque champ de compétences ;
- comprend deux sessions d'évaluations avec, pour chaque session, un jury de délibération de l'AG Sport.

Une première session sanctionne la formation dispensée.

Une seconde session est organisée pour les candidats qui n'ont pas satisfait aux exigences lors de la première session. Les matières à présenter sont actées au Procès-Verbal de délibération de la première session.



Les matières à représenter sont actées dans un document administratif envoyé à chaque candidat (type "bulletin individualisé") au terme de chaque session d'évaluation.

La possibilité de reporter chaque session d'évaluation un nombre de fois déterminé et suivant situations (maladie, décès d'un proche, etc.) est prévue. Le candidat est informé de cette particularité (voir 6.9 Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations).

## 6.15 Constitution du jury d'évaluation

Le jury d'évaluation connaît parfaitement les modalités d'organisation des épreuves et les niveaux de connaissances et/ou compétences minimales à atteindre par les candidats et ce, afin de respecter notamment les mêmes exigences d'évaluation.

Le jury est constitué de membres du personnel de l'AG Sport accompagnés, le cas échéant d'invités (chargés de cours, conseiller pédagogique, experts, etc.).

## 6.16 Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès-Verbal).

Un président de jury est désigné pour chaque session d'évaluation. Il peut s'agir d'un représentant du service « Formation des cadres de l'AG Sport », d'un conseiller pédagogique de l'AG Sport, d'une personne issue des membres du jury d'évaluation.

Sur base des évaluations obtenues par le candidat aux différentes épreuves, le président du jury aura une voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote pour toute décision de délibération.

Un secrétaire représentant l'organisme de formation sera désigné par les membres du jury d'évaluation.

Chaque candidat remplissant les conditions d'accès aux évaluations sera systématiquement délibéré.

Toutes les décisions du jury seront conservées par l'AG Sport.

## 6.17 Motivation du résultat en délibération

Tout résultat de session est motivé par une phrase qui correspond aux résultats réalisés par le candidat via la plateforme LMS et confirmé par le jury de délibération (voir phrases de délibération infra).

Pour rappel : la réussite des modules CG312, CG321, CG325 et CG342 évalués en présentiel est obligatoire pour la certification de l'ensemble du parcours de formation.

## Exemples (non contractuels) de justifications de délibération lors de la 1ère session :

- La justification : « Réussite de plein droit » pourrait être utilisée pour toute situation reprise infra :
  - L'ensemble des modules sont réussis.
- La justification : « Non admissible » pourrait être utilisée pour toute situation reprise infra :
  - Non admissible car absence à un ou des cours à présence obligatoire.
  - Non admissible car le parcours n'a pas été réalisé dans les délais impartis.
- La justification : « Refus pour formation non complète » sera utilisée pour toute situation reprise infra :
  - L'ensemble des modules n'a pas été réalisé dans les délais impartis.
- La justification : « Ajourné » pourrait être utilisée pour toute situation reprise infra :
  - Ajournement car un ou plusieurs module.s (CG312, CG321, CG325 et CG342) évalués en présentiel est/sont en échec.
- La justification : « Ajourné pour absence » pourrait être utilisée pour toute situation reprise infra :
  - Ajournement en seconde session car absence non justifiée.
  - Ajournement en seconde session car absence répétée même si justifiée.
  - Ajournement en seconde session car l'absence n'a pas été considérée comme justifiée.
- La justification : « Refus car fraude à l'évaluation ou manquement déontologique » sera utilisée pour toute situation reprise infra :
  - Refus de l'examen car fraude à l'évaluation. Selon les cas avérés, la sanction minimale sera une année de suspension avant une nouvelle inscription.

## Exemples (non contractuels) de justifications de délibération lors de la 2ème session :

Cette section concerne uniquement les évaluations réalisées en présentiel.

- La justification : « Réussite de plein droit » pourrait être utilisée pour toute situation reprise infra :
  - L'ensemble des modules sont réussis.
- La justification : « Refusé car un module obligatoire est en échec » pourrait être :
  - Refus car un ou plusieurs module.s (CG312, CG321, CG325 et CG342) évalués en présentiel est/sont en échec.
- La justification : « Refusé pour absence » sera utilisée pour toute situation reprise infra :
  - Refus en seconde session car absence non justifiée.
  - Refus en seconde session car absence répétée même si justifiée.
  - Refus en seconde session car l'absence n'a pas été considérée comme justifiée.
- La justification : « Refus car fraude à l'évaluation ou manquement déontologique » sera utilisée pour toute situation reprise infra :
  - Refus de l'examen car fraude à l'évaluation. Selon les cas avérés, la sanction minimale sera une année de suspension avant une nouvelle inscription.

## 6.18 Procédure de communication des résultats aux candidats

Chaque candidat est informé via la LMS et/ou l'AG Sport de ses résultats.

L'envoi des résultats par indication via la LMS et/ou par courriel (courrier électronique). Ces voies électroniques sont privilégiées (développement durable, rapidité de transmission des informations, etc.).

En fonction de ses résultats le candidat sera soit en réussite complète, soit invité à s'inscrire de nouveau afin de réaliser et/ou compléter son parcours de formation.

Un délai de 20 jours ouvrables est considéré comme raisonnable pour l'envoi de ceux-ci après la session d'évaluation en présentiel.

Le (les) contenu(s) de formation qui doit (doivent) éventuellement être représenté(s) est (sont) fixé(s) par le jury d'évaluation au cours de la délibération et communiqué(s) au candidat.

Le candidat ajourné est informé et convoqué à une session complémentaire.

Un droit de recours est octroyé. La procédure à respecter est explicitée ci-après.

## 6.19 Recours et procédures

Tout candidat qui estime que les dispositions du présent cahier des charges n'ont pas été respectées **excepté** l'appréciation souveraine du jury de délibération, peut exercer un recours **dûment motivé et objectif** à l'encontre des résultats de la délibération.

Le candidat pourrait donc formuler un recours motivé auprès de l'opérateur de formation. Avant tout recours, le candidat peut solliciter des informations auprès de celui-ci. En aucun cas il ne pourra emporter une copie de son examen, ni en prendre des photos, ni emporter des notes, ni solliciter une copie des corrigés des évaluations. Il peut également demander des informations complémentaires concernant ses évaluations, et ce uniquement par voie écrite.

Pour les évaluations en présentiel, la consultation des documents ne pourra se réaliser qu'après une prise de rendez-vous formalisée avec l'opérateur de formation.

Les candidats disposent d'un délai de 5 jours ouvrables après la date d'envoi des résultats pour introduire un recours. Au-delà de la date limite, le recours sera jugé non-recevable.

Ce recours doit être envoyé par lettre recommandée à l'adresse du siège de l'opérateur de formation, à la personne de contact ci-avant visée. Celle-ci assurera le suivi du dossier.

Dès réception de la lettre recommandée du candidat, la chambre de recours instituée au sein de l'AG Sport dispose de 30 jours ouvrables pour examiner le recours et communiquer par courrier ou courriel sa décision définitive et non contestable au candidat.

Une chambre de recours est composée de 3 personnes avec voix délibérative.

- o Deux représentants de l'AG Sport.
- o Un Conseiller Pédagogique ADEPS compétent ou son représentant de l'AG Sport.

A son initiative, la chambre de recours peut être amenée à rencontrer et inviter toute personne qu'elle juge utile afin de prendre la meilleure décision qu'il soit.

## 7. CONDITIONS DE DISPENSES ET D'ÉQUIVALENCES DE DIPLÔMES (Belgique ou étranger)

Ce chapitre répond à l'Art. 38. § 4. du décret du 03 mai 2019, au point 7 (*les conditions de dispenses de diplômes*).

L'AG Sport peut accorder d'éventuelles dispenses totales ou partielles en fonction de nombreux cas ou situations.

Ces dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de brevets ou diplômes étrangers, etc.

Ces dispenses ne sont pas automatiques et chaque situation est examinée minutieusement et comme étant une situation unique.

Ces éléments s'inscrivent dans le processus de Valorisation des Acquis d'Expériences (VAF) et/ou de formation. Il s'agit de la même stratégie que celle utilisée dans l'évaluation des acquis d'apprentissage.

Toute personne qui a été ajournée ou refusée au cours d'une ou de plusieurs sessions du niveau de qualification **Moniteur Sportif Entraîneur** cours généraux ADEPS, peut éventuellement bénéficier de dispenses et ce sous certaines conditions préalablement définies :

- Publicité des accès aux évaluations - voir section 6.8.
- Situations particulières concernant les dispenses octroyées – voir section 7.7.

En cas de dispense de plein droit d'un ou plusieurs modules, le parcours de formation est adapté !

Toutes les informations utiles se trouvent sur le site [www.sport-adepts.be](http://www.sport-adepts.be) rubrique « formation des cadres sportifs ». Des documents téléchargeables sont accessibles à l'effet de constituer un dossier complet et valide.

### 7.1 Dossier administratif à construire

Les demandes de dispenses (VAFE) s'opèrent **uniquement en ligne** via le guichet digital de la Fédération Wallonie-Bruxelles, « *Mon Espace* ». Le lien pour accéder au formulaire de demande est disponible sur le site [www.sport-adepts.be](http://www.sport-adepts.be) rubrique « *Formation des Cadres Sportifs* ».

Seuls les dossiers répondant à ces exigences seront pris en considération et pourront être admis à l'analyse et à l'instruction. L'envoi de tout autre document ou si la demande n'est pas adéquatement complétée ne pourra donc permettre une analyse du dossier. **La demande sera donc d'office refusée.**

Des critères de recevabilité sont également établis et notamment en référence aux prérequis de la formation (âge, expérience, pas de suspension fédérale, etc.) mais aussi les dispositions langagières minimales correspondant aux cahiers des charges ad hoc (généraux et spécifiques).

## 7.2 Valorisation des Acquis de Formation (VAF)

### 7.2.1 Base / recevabilité de la demande de VAF

Une demande de VAF ne peut être introduite et recevable que sur base :

- d'une certification<sup>12</sup> en rapport étroit avec les contenus visés (diplôme, brevet, certificat, attestation, etc.) validée par un processus d'évaluation détaillée du parcours de formation par un opérateur / une institution / un organisme public d'un pays de l'UE. Les dossiers émanant d'un pays hors de l'UE pourront faire l'objet d'une analyse particulière. Les certifications devront néanmoins avoir été validées par le biais d'un opérateur / une institution / un organisme Public.
- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.
- d'une connaissance langagière du français adaptée au profil de fonction et de compétence qu'exige la fonction de Moniteur Sportif Initiateur en rapport avec les exigences énoncées au sein du cahier des charges des cours généraux du niveau concerné.

### 7.2.2 Eléments à présenter pour une VAF

Les éléments repris ci-dessous sont à joindre à la demande réalisée en ligne dans les parties : « Motiver sa demande » et « Transmettre le(s) document(s) administratif(s) ».

Le lien d'accès au formulaire de demande est disponible sur le site [www.sport-adepts.be](http://www.sport-adepts.be) rubrique « Formation des Cadres Sportifs ».

- ✓ Une lettre de motivation au sein de laquelle le/la demandeur.se peut présenter un dossier relatant son expérience professionnelle (emplois et stages, formations continuées, ...) si elle se réfère aux thématiques et modules abordés au sein des cours généraux.
- ✓ Le tableau formaté complété (voir infra et tableau en annexe).  
Ce tableau peut être téléchargé en version word sur le site [www.sport-adepts.be](http://www.sport-adepts.be) rubrique « Formation des Cadres Sportifs »

---

<sup>12</sup> La certification est le résultat formel d'un processus d'évaluation et de validation obtenu lorsqu'une autorité compétente (publique dans le cadre du dispositif des formations de l'AG Sport) établit qu'un individu possède au terme d'un processus d'éducation et de formation les acquis correspondant à une norme donnée (sur base d'une recommandation du parlement européen et du conseil du 23/04/2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie).

Code et nom du module pour lequel une dispense est sollicitée	Nom de l'organisme ayant délivré la « certification »	Intitulé du module / du cours	Connaissances / compétences développées	Résultats d'Acquis d'Apprentissages (descripteurs de connaissances et/ou de compétences)	Volume horaire (présentiel / non-présentiel)	Forme d'évaluation et note obtenue	Docs annexés*
CG111_Ma formation							
CG112_Statut social et fiscal							
Etc.							

- ✓ Les documents officiels (brevets, diplômes, etc.) ainsi que tout document en relation avec l'équivalence ou les dispenses demandées.
- ✓ Si possible, le cahier des charges de la/des formation.s suivie.s.  
Ce cahier des charges ou tout autre document développera les contenus de formation, les volumes horaires pour chaque cours, les modalités des évaluations, les évaluations obtenues, etc.
- ✓ Les évaluations objectivées et justifiées par cours ou par module sont indispensables afin de permettre une analyse des plus objectives. Il est à noter que ces dernières constituent un des fondements du dossier de demande. Ce point du dossier fait l'objet d'une attention particulière.
- ✓ Pour les candidat.e.s non francophones, il y a lieu d'ajouter la traduction en français des documents (au besoin une traduction certifiée peut-être exigée).

Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de maîtrise des « savoirs » / des compétences du demandeur. Au besoin, des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

### 7.3 Frais de procédure pour VAF

Actuellement, aucun frais n'est sollicité pour une VAF

## 7.4 Procédures administratives (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)

### 7.4.1 Où envoyer le dossier VAF ?

Toutes les informations utiles se trouvent sur le site [www.sport-adeps.be](http://www.sport-adeps.be) rubrique « formation des cadres sportifs ».

Des documents d'informations sont téléchargeables et la procédure en ligne est explicitée.

### 7.4.2 Comment envoyer le dossier VAF ?

Les demandes de dispenses (VAFE) s'opèrent **uniquement en ligne** via le guichet digital de la Fédération Wallonie-Bruxelles, « *Mon Espace* ».

Le lien pour accéder au formulaire de demande est disponible sur le site [www.sport-adeps.be](http://www.sport-adeps.be) rubrique « *Formation des Cadres Sportifs* ».

Pour se connecter à "*Mon espace*", il est nécessaire de se munir d'une carte d'identité (obligatoirement celle de la personne candidate à la demande de dispense), d'un lecteur de carte ou de l'application *Itsme*.

Pour les candidat.e.s qui ne possèdent pas de carte d'identité délivrée en Belgique (ressortissant.e étranger.ère), une procédure de connexion spécifique doit être sollicitée auprès au service Formation des cadres de l'Adeps ([adeps.coursgeneraux@cfwb.be](mailto:adeps.coursgeneraux@cfwb.be)) .

Le/les module(s) pour le(s)quel(s) une dispense est sollicitée est/sont à cocher dans le formulaire en ligne.

Pour rappel, les éléments à joindre au formulaire en ligne sont explicités au point 7.2.2.

Seule cette procédure dûment réalisée fait foi pour une demande de dispense totale ou partielle. L'envoi de tout autre document ou de document.s inadéquatement complété.s ne seront pas pris en compte par l'Administration. **Le dossier sera alors jugé irrecevable et ne sera pas traité.**

### 7.4.3 Quand solliciter un dossier VAF ?

Il est important d'envoyer le dossier de demande de VAF avant une inscription à un parcours de formation. En effet, aucune demande de dispense ne sera traitée ou ne sera prise en compte après l'envoi des accès à la plateforme LMS. **Le but est de laisser le temps à l'opérateur de formation d'intégrer ces dispenses au sein de la plateforme LMS avant le début de la formation.**

Aucune demande de dispense ne sera traitée ou ne sera prise en compte endéans les **20 jours ouvrables précédent l'inscription.**



## 7.5 Analyse concernant la demande de VAF

Pour rappel, ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, etc. Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

L'analyse et les décisions par rapport à une VAF sont réalisées par l'AG Sport.

L'avis de l'AG Sport porte essentiellement sur la pertinence du dossier présenté.

Le délai de traitement du dossier est fixé raisonnablement à 20 jours ouvrables. Tout dépassement de ce délai est communiqué à la personne demandeuse. Cela n'octroie pas un droit automatique à la VAF.

## 7.6 Décisions concernant la demande de VAF

Sur base d'un dossier jugé recevable (cf. prescrits explicités ci-dessus), toute décision, positive ou non, sera communiquée à la personne demandeuse.

La décision de VAF peut être totalement favorable, partiellement favorable ou défavorable.

Cette décision est explicitée et motivée. Notamment si une décision a été prise en ce qui concerne l'imposition d'évaluations intégrées ou non.

Dès lors, au sein de la décision sera décliné les compétences recherchées mais aussi comment la personne demandeuse sera potentiellement évaluée en rapport avec le référentiel de formation ad hoc.

La décision concernant la demande de VAF ne mettra pas en doute les formations suivies, ni les diplômes obtenus. La procédure permet la mise en place d'un processus de vérification des compétences du demandeur.

Si le demandeur n'est pas en accord avec la décision exprimée, il peut solliciter auprès de l'AG Sport (voir coordonnées administratives 1.1), de façon argumentée, une nouvelle analyse de son dossier.

## 7.7 Situations particulières concernant des dispenses octroyées.

- Toute personne qui a été refusée au cours d'une ou plusieurs sessions d'évaluation des cours généraux du niveau de qualification **Moniteur Sportif Entraîneur (session hybridée (modules évalués en distanciel sur la plateforme ou en présentiel classe) – système après décembre 2022)**, peut éventuellement bénéficier de dispenses (*non automatiques !*) et ce sous certaines conditions préalablement définies.
  - Seuls les « modules » certifiés en ligne et les « modules » évalués en présentiel réussis avec une note supérieure à 50% pourront faire l'objet d'une demande de dispense.

Cette dispense sera valable 2 ans maximum à compter de la date du démarrage du parcours 1, sauf modification notoire des modules concernés.

Attention, ces dispenses ne sont pas automatiques et doivent obligatoirement être sollicitées avant toute nouvelle inscription à la formation MSTrain.. Le but est de laisser le temps à l'opérateur de formation d'intégrer ces dispenses au sein de la plateforme LMS avant le début de la formation.

Si le candidat ne sollicite pas cette demande de dispense en prenant contact de façon formelle avec l'Administration (voir 1.1 Informations concernant l'AG Sport) dans les délais impartis, ce dernier se verra refuser cette disposition.

En outre, si un ou des modules se sont ajoutés au sein d'une thématique, celui-ci (ceux-ci) seront imposés à l'évaluation. Les autres modules préalablement évalués seront dispensés selon les modalités définies ci-dessus.

- Toute personne qui a été refusée au cours d'une ou de plusieurs sessions d'évaluation des cours généraux du niveau de qualification **Moniteur Sportif Entraîneur (session d'évaluation uniquement en présentiel – système avant septembre 2021)**, peut éventuellement bénéficier de dispenses (*non automatiques !*) et ce sous certaines conditions préalablement définies.
  - La formation ajournée est récente (moins de 4 ans)
  - Le candidat possède une moyenne générale d'au moins 60%

Si ces conditions sont réunies, tous les modules au sein d'une thématique réussie (au moins 50%) peuvent être dispensés.

Attention, ces dispenses ne sont pas automatiques et doivent obligatoirement être sollicitées avant toute nouvelle inscription à la formation MSTrain. Le but est de laisser le temps à l'opérateur de formation d'intégrer ces dispenses au sein de la plateforme LMS avant le début de la formation.

Si le candidat ne sollicite pas cette demande de dispense en prenant contact de façon formelle avec l'Administration (voir 1.1 Informations concernant l'AG Sport) dans les délais impartis, ce dernier se verra refuser cette disposition.

En outre, si un ou des modules se sont ajoutés au sein d'une thématique réussie, celui-ci (ceux-ci) seront proposés à l'évaluation. Les autres modules préalablement évalués seront dispensés.

En d'autres termes, le candidat pouvant bénéficier de dispenses de certains modules à la suite d'un échec global (au moins 60% au total) lors d'une session d'évaluation antérieure doit en faire la demande auprès des services compétents de l'Administration. Ces dispenses ne sont pas automatiquement attribuées.

- Situation particulière des candidats en éducation physique (bachelier ou master)
  - A. Les élèves /les étudiants inscrit en éducation physique, ayant déjà validé 180 crédits ECTS au cours de leur 3 premiers blocs d'études et inscrits en option entraînement du sportif, ne sont pas obligés de valider les cours généraux du niveau MS Train (*attention toutefois le candidat MS Train doit se conformer aux principes de consécuitivité de formation identifié potentiellement par l'OF spécifique*) avant d'accéder à une formation spécifique d'un opérateur de formation agréé par l'Administration Générale du Sport.

Ces étudiants sont considérés « en cours de formation générale / commune à toutes les disciplines sportives ».

En fin de parcours (diplôme de bachelier obtenu), ces étudiants devront faire valider leur diplôme auprès des services compétents de l'AG Sport et au besoin valider les modules de formation théoriques pour lesquels ils n'auraient pas pu démontrer de valorisation d'acquis via leur parcours de formation en éducation physique (cf. procédure de demande de dispenses pour les cours généraux).

- B. Les élèves/les étudiants inscrits et considérés comme réguliers en 1<sup>ère</sup> année de bachelier ou bloc 1 (étudiant n'ayant pas encore validé 45 crédits ECTS) doivent s'inscrire à une formation de cours généraux du niveau MS Initiateur, MS Educateur et MS Entraîneur avant d'accéder à une formation spécifique d'un opérateur de formation agréé par l'Administration Générale du Sport.

## 8. REFERENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES REGLES DE DELIVRANCE ET D'HOMOLOGATION DES ATTESTATIONS DE REUSSITE

Ce chapitre répond à l'Art. 38. § 4. du décret du 03 mai 2019, au point 8 (*la description des règles de délivrance des attestations de réussite*).

A l'issue de la réussite complète, ou d'une équivalence / d'une validation (VAF) des cours généraux du niveau de qualification «Moniteur Sportif Entraîneur», l'AG Sport délivre une attestation de réussite.

La réussite des cours généraux n'équivaut donc pas à une homologation de brevet.

Pour rappel, la réussite aux examens portant sur les cours généraux est un préalable à toute formation spécifique.

La seconde étape est l'inscription aux cours spécifiques directement auprès d'une fédération sportive ou d'un opérateur de formation dont l'AG Sport reconnaît le cursus de formation.

A l'issue de chaque niveau, après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes, le candidat se verra attribuer un brevet qui sera soumis à l'homologation de l'AG Sport.

En résumé, pour les candidats ayant validé les cours généraux du niveau MS Initiateur et MS Educateur, leur parcours de formation MS Entraîneur sera homologué / certifié par l'Administration Générale du Sport par la délivrance d'un brevet après la validation de 4 phases :

- Les cours généraux (prérequis aux cours spécifiques)
- Les cours spécifiques
- Le module « Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive ». Ce module peut être suivi à tout moment du parcours de formation (MS Edu. – MS Train.)
- L'opérateur délégataire de formation (souvent une Fédération sportive) soumet auprès de l'AG Sport une proposition d'homologation / la certification du brevet.

En sus de ses frais d'inscription et de participation au dispositif de formation, le candidat doit s'acquitter d'un droit d'homologation du brevet (compris dans les droits d'inscription à la formation spécifique)

Enfin, au terme de l'ensemble de ce parcours de formation, une carte individuelle d'homologation sera envoyée au breveté, officialisant ainsi le niveau acquis.

## ANNEXES

Livres VI et XIV du Code de droit économique

### MODELE DE FORMULAIRE DE RETRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

— A l'attention de :

Fédération Wallonie Bruxelles  
Administration Générale du Sport  
Direction : Vie Fédérale  
Service : Formation de cadres sportifs  
Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles  
Tél : 02/413 20 76  
E-mail : [adepts.coursgeneraux@cfwb.be](mailto:adepts.coursgeneraux@cfwb.be)

— Je/Nous (\*) vous notifie/notifions (\*) par la présente ma/notre (\*) rétractation du contrat portant sur l'inscription aux cours généraux ADEPS du niveau(\*)

Moniteur Sportif INITIATEUR  
Moniteur Sportif EDUCATEUR  
Moniteur Sportif ENTRAINEUR

— Inscription la date du :

.....

— Date + preuve du paiement effectué (capture écran – mail – extrait de compte,...) :

.....

— Numéro de compte bancaire utilisé pour paiement :

.....

— Nom du (des) candidat(s) :

.....  
.....  
.....

— Adresse du (des) candidat(s) :

.....  
.....

— Date :

.....

— Signature du (des) demandeur(s) *uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier*

.....

(\*) Biffez la mention inutile.